numero

45

septembre/octobre 2004

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Belgique - België P.P. 1020 Bruxelles 2 1/1480



action POUR QUEVIVE BRUXELLES

### Edito

### **Comme en quarante?**

Et voilà, c'est reparti! Il aura suffi que quelques milliers de travailleurs de Siemens¹ aient, face au chantage à la délocalisation, accepté de retravailler 40 heures par semaine, et nos patrons, partout, se sont pris à rêver. Après un siècle et demi de réduction continue du temps de travail, sur la journée, la semaine, l'année et la vie entière, voilà enfin la marche arrière!

Un crachat en passant sur la tombe du vieil Hugo, qui pensait qu'il "ne pouvait y avoir de recul de l'Histoire, pas plus qu'il n'y a de recul de fleuve ", et en avant! Pour imposer le retour aux 40h, il ne manque plus que les prétextes... qui ne manquent jamais!

Bien sûr, à quelques mois du prochain Accord interprofessionnel, il est de bonne guerre de tout revendiquer à la fois : moins de salaires, moins de Sécu, plus de flexibilité, et 40 heures, et l'argent du beurre.



Pourtant, par-delà cette petite tactique, et par égard pour la dimension européenne de cette offensive contre notre temps naguère libéré de haute lutte, il est temps de dire ce que signifie cette arrogance de plus². Elle signifie que le patronat européen et les élites libérales qui nous gouvernent et gouvernent nos esprits ne veulent plus du modèle social d'après-guerre.

S'il fallait en trois mots résumer ce qui fit la force et le succès de ce modèle qui est notre patrimoine, il faudrait

garder « Sécu », « concertation » et « partage de la productivité ». La première est depuis des années victime, dans tous les pays de l'Union, d'une politique de « ristournes » de cotisations sociales, qui finira par l'étrangler. La concertation, pied mis dans la porte du pouvoir économique au fil des années 60, se dégrade sans cesse en vagues « consultations » et en criminalisation du conflit collectif. Enfin – nous y voilà – le partage des gains de productivité, scellé dans un accord solennel en 1954, supposait que le flux de

Le journal du Collectii

Bulletin de liaison bimestriel du Collectif Solidarité contre l'Exclusion asbl Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck - 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles Dépôt légal : Bruxelles 2 - 1020 Bruxelles



### Sommaire

Collectif	page 4
Bienvenue à notre conseil d'animation ( <i>Luca Ciccia</i> )	4 5
Benjamin Lalieu	5
Echos	page 5
Le Comité de citoyen(ne)s sans-emploi ASBL (C.C.S.E.) (André Sandra)	7
Pas de justice sociale sans justice fiscale!	8
Journée internationale du CADTM	9
Le commerce équitable à la croisée des chemins	10
A lire, à débattre	page 12
Stratégie néolibérale pour l'emploi (Luca Ciccia)	14
Les patrons demandent, le gouvernement les exauce ! (Yves Martens)	16
Travailler plus, gagner moins, vivre mal (Felipe Van Keirsbilck)	19
Le chômage tue mais le travail aussi! (Ghislaine De Smet)	21
La directive Bolkestein	23
Quelle Constitution pour l'Europe? (Denis Horman)	26
Dossier Femmes et exclusion (2° partie)	page 29
Femmes actrices de changement (Solange Massaux)	30
Le parcours de la combattante	31
Ma vie de caissière ( <i>Judith Rablat</i> )	34
Hyperflexibilité dans les supermarchés (Luca Ciccia)	36

### Merci pour vos dessins!

Sans illustrations (im)pertinentes, nos articles seraient bien moins agréables à lire. C'est pourquoi nous remercions encore notre dessinateur attitré, **Eduard Verbeke**, qui nous crée des petits trésors sur mesure ainsi que d'autres humoristes qui acceptent ponctuellement de nous offrir l'un ou l'autre de leurs dessins existants. Dans ce numéro, les auteurs suivants nous ont fait ce beau cadeau : **Aster** (www.dessindepresse.com), **Pierre Kroll** et **Titom** (http://bxl.attac.be/spip/rubrique.php3?id\_rubrique=12).

### Bienvenue au Conseil d'animation

A notre dernière assemblée générale, nous avons décidé de tenir tous les deux mois un conseil d'animation. Celui-ci aura toujours lieu le dernier mercredi du mois impair (sauf en juillet!), de 20h pile à 22h poil... 41, rue Philomène, à 1030 Bruxelles.

Ce conseil d'animation a pour objectif de permettre l'échange d'informations entre les différents groupes actifs sur le terrain de l'exclusion: mieux connaître les actions en cours des un(e)s et des autres, pour être plus forts et plus efficaces. Nous y planifierons également ensemble les thèmes à aborder dans notre journal pour permettre ainsi que celui-ci remplisse encore mieux son rôle son rôle de relais de toutes les initiatives. Vous êtes tou(te)s bienvenu(e)s!

Renseignements: Yves Martens, tél. 02-218.09.90 ou <info@asbl-csce.be>.

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne Kervyn, André Sandra,

Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt

Correspondants: Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie,

Bernard De Commer, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël

Dessins: Eduard Verbeke
Mise en page: Jean-Michel Melis
Groupe d'envoi: Brigitte Poulet

### Edito (suite)

richesses nouvelles se traduise en augmentation des salaires et en réduction du temps de travail sans perte de salaire.

La presse économique a l'honnêteté de souligner que c'est d'ailleurs la même chose<sup>3</sup>, et qu'avec les 40h c'est bien la baisse des salaires que cherchent les patrons, sous couvert du très vieux discours libéral sur l'emploi<sup>4</sup>.

Cette guerre aux salaires s'inscrit dans le long travail de saucissonnage de nos droits sociaux, tout comme la toute nouvelle chasse aux chômeurs, ou comme les discours sur l'augmentation « indispensable » de l'âge de la pension : personne ne croit vraiment que la majorité de la population va réellement travailler jusque 70 ans. Mais nos patrons savent calculer : si la carrière théorique montait à 50 années, plus personne n'aurait jamais une pension complète! Et pour qui aurait travaillé 30 ans, 30 cinquantièmes, cela fait beaucoup moins que 30 quarantièmes ...

Qu'au moins, ainsi, les choses soient claires : ceci n'est pas un épisode, ni un malentendu. C'est une déclaration de guerre à tout ce qui a fait la relative prospérité du temps de nos parents, et leur petite sécurité d'existence. Comme si précarité et discriminations n'étaient pas déjà légion (nous vous en présentons à nouveau des exemples dans ce numéro).

L'union européenne s'apprête à couler dans une constitution cette politique de régression sociale. Nous vous présentons ci-après les raisons pour lesquelles nous nous opposons à sa ratification, au nom de notre lutte contre l'exclusion. L'attaque est globale, la réaction doit l'être également. De chez nous, d'Allemagne, de France et d'ailleurs, pensionnés, salariés et chômeurs, il ne nous reste plus qu'à compter sur nos propres forces, nos propres analyses et nos propres organisations.

Ce qui pourrait faire beaucoup, ensemble.

- (1) Environ 2% des employés du groupe ! Ou 0,01% des salariés allemands ...
- (2) Sur la question de l'augmentation du temps de travail, voir l'article « Travailler plus, gagner mois, vivre mal » page 19.
- (3) Par exemple, Trends éditorialise sous le titre « Travailler plus, ou gagner moins ».
- (4) Voir les deux articles sur la « chasse aux chômeurs » pages 14 et 16.

### Bienvenue à notre Conseil d'animation

Luca Ciccia, vice-président du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion; <luca.ciccia@ acv-csc.be>

eil

SEIL

SELL

Bien que le projet Vandenbroucke soit devenu un plan, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion peut néanmoins être heureux du travail accompli durant cette première moitié de l'année 2004. Renouvellement de membres, des employés, nouvelle collaboration fructueuse avec « Bouillon de cultures », modification du mode de fonctionnement ont insufflé un nouveau dynamisme qui a notamment contribué à la réussite de la plateforme « stop chasse aux chômeurs ».

Mais le chantier est encore en cours. Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons décidé la création d'un conseil d'animation. Vous le savez, le Collectif, ce sont des actions, des collaborations, des échanges, un journal orientés dans un but de lutte contre les exclusions. Il ne s'agit pas d'être une association de plus qui lutte contre l'exclusion mais bien de permettre à celles-ci de bénéficier de nos outils et modestes moyens. Parce que nous voulons jouer au mieux ce rôle de caisse de résonance à vos actions et préoccupations citoyennes,

nous vous invitons toutes et tous à participer à ces conseils d'animation.

Dans le but d'améliorer la participation des associations et des membres qui le souhaitent à l'animation et aux activités du Collectif, ces réunions, organisées tous les 2 mois (le dernier mercredi du mois impair) et annoncées dans le bulletin, nous permettent d'être à votre écoute, que vous soyez membre, lecteur occasionnel, syndicaliste, militant associatif, représentant syndical ou d'association,... C'est l'occasion pour l'équipe du Collectif ainsi que la rédaction du journal d'écouter vos propositions et critiques sur les actions menées, sur le contenu du bulletin, etc.

Parce que nous voulons une association et un journal qui soient vôtres, nous espérons pouvoir porter vos préoccupations, être l'écho de votre actualité. Ces conseils d'animation sont donc l'occasion d'échanges sur les

thématiques liées à l'exclusion. Lieux de débat et d'information sur nos actualités respectives, nous nous laissons porter par ces conseils d'animation afin d'orienter les futurs contenus du journal, les futures actions de l'association.

Lieux de dialogue et d'écoute où toutes et tous ont la parole, c'est à l'occasion de ces rencontres que des thématiques émergent. Thématiques qui font alors l'objet de notre attention par les moyens –tel que le journal-dont nous disposons.

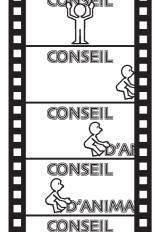
Afin de vous donner une idée concrète du contenu de ces conseils d'animations, voici un ordre du jour type :

- 1. Présentation des participants: associations, organisations, citoyens prennent la parole pour présenter leurs chantiers en cours, leurs préoccupations, leurs demandes.
- 2. Débat de fond : enjeux actuels sur les thèmes de l'exclusion sur le terrain bruxellois, belge, européen, international selon l'actualité. Dans la mesure du possible, ces débats sont introduits par une personne ressource ; membre, association, organisation, politique, chercheur, ...
- 3. Remarques sur les actions actuelles du collectif et sur le contenu du précédent journal.
- 4. Thèmes qui se dégagent de la réunion et qui sont à aborder plus attentivement par le Collectif. Via ses militants, l'animateur, et/ou thèmes à approfondir pour un prochain journal.

Les présentations étant faites, c'est avec joie que nous vous attendons lors notre prochaine réunion, pour que vive notre lutte commune contre l'exclusion.

### Prochain conseil d'animation:

mercredi 29 septembre de 20h précises à 22h 41 rue Philomène, 1030 Bruxelles Pour tout renseignement : contactez Yves Martens, tél. 02-218.09.90



### **Benjamin Lalieu**

1963 - 2004

Le Collectif est en deuil. Benjamin Lalieu, qui a été administrateur du Collectif en 2000, et qui a ensuite été engagé comme animateur en 2001, est décédé le 30 juillet. Les plus anciens d'entre vous ont certainement lu plusieurs de ses articles dans nos pages ; il avait aussi mis beaucoup d'énergie dans le lancement de notre projet « Relations entre acteurs de la sphère CPAS en région wallonne ». Mais ses problèmes personnels l'ont finalement terrassé. Ce sont des moments passionnés de notre vie collective qui disparaissent avec lui.

En sa mémoire, nous publions un mot d'adieu écrit par André Sandra, qui le connaissait bien, ainsi qu'un texte que Benjamin lui-même a laissé¹ et qui témoigne bien des sentiments qui le torturaient.

(1) Ce texte a été transmis par ses frères et soeurs.

### Salut Benjamin

« Il n'y a pas de mal à se faire du bien », telle était la devise du « Groupe des Quatre Jeudi ».

Pourquoi t'es-tu fait tant de mal, ces dernières années, toi qui avais fait tant de bien, qui as été le pionnier de nombreux projets encore en activité aujourd'hui : les pauses café, le forum de la participation citoyenne dont sont issus les groupes Forum, etc. ?

Toi qui avais compris l'importance de la parole des défavorisés. Toi qui savais écouter, mais qui n'as trouvé personne pour entendre tes tourments, tu nous as quittés après un dernier réveillon de nouvel an que nous avons passé ensemble. J'espère que, là où tu es, tu rencontreras des esprits pouvant apaiser tes tourments.

Quant à nous, ce sera ton esprit qui nous accompagnera dans nos actions en faveur de l'accès à la parole et à toutes les formes d'expression de ceux qu'on n'écoute jamais.

D.D.

### Moi aussi

J'acquitte les poivrots qui traînent dans les bistrots parce que, à plus ou moins long terme, ils ne voient pas d'issue à leur « équation personnelle ».

J'acquitte ceux qui hier, comme moi, ont regardé Paris-Roubaix seuls devant leur télé - alors qu'il faisait un temps splendide - plutôt que de prendre leur bécane pour battre la Campagne printanière. C'était une course pleine de suspens et de rebonds, surtout sur les pavés.

J'acquitte les émirs qui, ne sachant que faire de leurs pétrodollars surabondants, lisent avec attention le magazine « GMT », édité par mon petit frère (celui que l'on appelait *Petit Pierre*), papier glacé qui rend hommage aux montres noyées de diamants.

J'acquitte les habitants d'Espluga da Serra qui fuient l'horreur, l'imbécillité et la complexité de sociétés sans repères et tentent de recréer un microcosme sur quelques valeurs essentielles, pas toujours évidentes à mettre en oeuvre.

J'acquitte les passagers de l'avion qui décolle sous mes yeux pour je ne sais quelle destination car ils ont oublié un instant que leur consommation de kérosène contribue à toutes les guerres pour le contrôle des puits de pétrole.

J'acquitte les utilisateurs de téléphone mobiles qui n'y sont pour rien si le coltan, un minerai rare nécessaire à leur fabrication, est à l'origine de guerres pudiquement qualifiées d'« interethniques » dans l'est du bassin du fleuve Congo.

J'acquitte les cygnes du Lac qui, par leur blancheur et leur élégance, soulignent nos souillures. Je les acquitte même si je sais que, eux aussi, chient dans le Lac.

J'acquitte mon neveu Blaise qui refuse d'ingurgiter

Benjamin Lalieu, Avril 2003



Collectif

les cours particuliers d'allemand qu'on lui donne. Faut-il maîtriser l'allemand pour être un homme ?

Nous sommes tous acteurs et victimes. Du roseau qui n'en peut rien d'être flexible au chêne qui n'en peut plus d'être centenaire.

J'acquitte Saddam Hussein d'avoir gazé quelques milliers d'iraniens et quelques milliers de Kurdes; puisque ce sont les Allemands - aujourd'hui presque nos frères - qui ont montré cet exemple de guerre "propre " (un gazé ne saigne pas !) au cours de la boucherie 1914-1918. Et puis, quel honneur pour nous, Belges, que ce gaz moutarde porte le nom d'« Ypérite », en souvenir de cette bourgade de la Flandre Occidentale où il fit ses premiers pas et ses premières preuves.

Puis me revient cette phrase de Jean Daniel, rédacteur en chef du Nouvel Obs´: « La responsabilité précède la liberté ».

Et ces années d'adolescence au cours desquelles, à en perdre mes cheveux par paquets, j'ai tenté de faire cohabiter harmonieusement Sartre et Freud dans ma compréhension et ma conception de l'humain. J'étais alors amoureux d'Anne-Marie qui, au Lycée d'Ixelles, enseignait le français et la psycho. En quête d'absolu, tout paradoxe m'était insupportable.

J'acquitte Anne-Marie de m'avoir enseigné des savoirs qui ne "collaient " pas toujours entre eux.

« *L'enfer*, *c'est les autres* ». Et à bien y réfléchir (?), je suis l'Autre de tout ce qui n'est pas moi. Il m'arrive même d'être étranger à moi-même. Hic, le bonheur, ce sont aussi « les autres », enfin, pas vraiment tous, non, vraiment pas tous.

L'époque était et reste « psychologisante » (oseraisje « psychanalysante » ?). Je ne pense pas qu'il soit hors de propos de s'interroger sur, d'analyser et parfois d'expliquer par, la souffrance intime d'enfances mal vécues. C'est, au contraire, un des mérites de l'époque. D'énormes questions restent en suspens sur l'influence comme sur la résiliance (capacité à se développer « normalement » malgré d'évidentes a-normalités).

Alors, acquitter ou condamner, quelque part, ça me choque, puisque cela suppose que je me sois donné le droit de juger. Qui suis-je pour juger, dans un sens où dans l'autre? Eh bien justement, nous avons tous, chacun, le devoir de juger sans quoi nous ne sommes que des Ponce Pilate. Bienheureux innocents.

Il faudra donc que moi aussi, je me construise mon axe du mal. Donc que je condamne: l'éditeur de Buck Danny qui a suscité tant de vocations meurtrières et tous les parents qui ont laissé leurs gosses lire ces crasses, l'aiguilleur d'Auschwitz qui n'avait pas le droit de ne pas être au courant (sur le modèle: « Nul n'est censé ignorer la loi »), je condamne les écolos qui protègent les roselières et les bûcherons qui n'abattent pas les chênes à temps. Et tous les autres, à commencer par moi-même, ceux que j'aime et ceux que je n'aime pas. Enfin, ceux dont j'ignore jusqu'à l'existence. Je condamnerai même et encore les mères irakiennes qui viennent troubler ma digestion - ah, les salopes!

Je condamne cet imbécile qui se réjouit stupidement de ce que Justine ait battu Serena, de ce que Van Petegem ait gagné Paris-Roubaix pour la gloire de l'Equipe Lotto, de la Belgique et de "La Redoute", sponsor de la course.

Si je commence à condamner, je ne suis pas près de m'arrêter, alors, stop, sinon la question qui finira par émerger sera : « Etre ou ne pas être ? ». Et je crains trop la réponse.

Alors, vivre ??? Tenter le compromis sans la compromission, accepter l'ambivalence sans que cette acceptation ne se transforme en cynisme, faire entendre sa voix sans entrer dans les jeux de pouvoir,... et « ne pas avoir peur de jouir de ce qui est beau » (extrait du programme A.A.) ?

Franchement, j'ai l'impression que nous sommes tous condamnés à jongler dans les parages du paradoxe, à choisir sans cesse à quelle part de nousmême nous allons renoncer, à choisir notre « Sacré » et notre « Méprisable ».

Et il est vrai que cette guerre en Irak - sur laquelle chacun est sommé d'avoir une opinion cohérente, argumentée,... - illustre bien la difficulté de l'exercice.

### Le Comité de Citoyen(ne)s sans-emploi ASBL (C.C.S.E.)

En 1999, au CPAS d'Ixelles, l'accueil était loin d'être digne et respectueux des citoyens en difficulté, venant demander « l'AIDE » de l'institution.

Avec un grand nombre d'usagers, nous vivions les affres de l'humiliation. Afin d'être sûrs d'être reçus, parfois à 11h ou midi, nous attendions, dès six heures du matin, sur le trottoir en file, le long du mur d'enceinte du CPAS, été comme hiver, par tous les temps que... les portes de la salle d'attente s'ouvrent. Jamais elles ne s'ouvraient avant huit heures et le guichet de réception fermait à 9h30. Cent cinquante personnes, des femmes avec des enfants en bas âge, des personnes fragilisées tant au niveau de leur santé mentale que physique étaient exposées quotidiennement à la vue de tous, passants, automobilistes, navetteurs et habitants de la cité; comme des animaux au Z00.

Ce manque de respect "institué " des citoyens a provoqué l'indignation d'un groupe d'usagers dont je fais partie. En parlant avec les gens, nous nous sommes vite rendu compte que le(s) CPAS étai(en)t avare(s) d'informations sur les droits et devoirs de ses(leurs) usagers. En partenariat avec des assistants sociaux et des chômeurs, nous nous sommes réunis sous le nom de COMITE DE CITOYENN(NE)S SANS-EMPLOI, afin de récolter les informations utiles pour aider les usagers dans leurs démarches auprès des administrations telles que CPAS, ORBEM, ONEM, etc.

Ces dernières années, la crise du logement et les abus commis par les propriétaires sur les personnes défavorisées nous ont aussi interpellés.

Depuis cinq ans, le C.C.S.E organise des permanences d'informations, des lieux de parole sous différentes formes, accompagne les usagers dans les services publics, fait de la médiation avec les propriétaires, témoigne des difficultés des défavorisés dans les différents rapports (régionaux, fédéraux, universitaires) sur la pauvreté et dans les écoles d'assistants sociaux. Une section d'épanouissement par les arts, la culture et le sport est en préparation en collaboration avec des artistes et des étudiants

de l'ISCO.

Le C.C.S.E est aussi partenaire de plusieurs activités socioculturelles à Ixelles. Je suis aussi membre, en tant qu'usager du CPAS, de la commission consultative de l'action sociale à Ixelles

LA VOIX DE L'USAGER, par André Sandra.

### **NOS REVENDICATIONS**

### AU NIVEAU COMMUNAL NOUS DEMANDONS:

- Un accueil digne et respectueux de la confidentialité
- Une information complète, juste et précise sur tous les droits et devoirs, par exemple : le délai de 5 jours ouvrables de réflexion avant la signature d'un PIIS
- Le soutien des services sociaux pour faire respecter par les propriétaires : le code du logement, les lois sur les garanties locatives et les règles d'un bail légal.
- La distribution sans conditions des tickets « ART 27 », qui ne doivent pas servir de « bon point » pour l'usager « docile ».
- Un véritable travail d'insertion de la part des agents d'insertion et non pas un contrôle.

### AU NIVEAU FEDERAL ET REGIONAL NOUS DEMANDONS:

- La suppression du « statut cohabitant »
- Les minima sociaux à 870 euros mensuels, c'est-à-dire le quota incessible et, en attendant :
- La gratuité des transports en commun, de l'eau, du gaz, de l'électricité, des soins de santé et des médicaments prescrits;
- De faire respecter le code du logement par les propriétaires;
- La régulation des loyers de façon à ce que chaque citoyen ait accès à un logement décent en fonction de ses revenus;
- Une allocation loyer pour tous les revenus inférieurs à 870 euros;
- La gratuité de l'accès aux médias publics en région wallonne (Radio-TV), la loi sur la taxe remplaçant la radiotélé redevance n'étant pas claire;
- En région de Bruxelles-Capitale, la radio-télé redevance ayant été englobée dans la taxe régionale depuis 2002, nous demandons l'arrêt des poursuites judiciaires et du harcèlement par des huissiers pour retard de paiement des redevances dues avant 2002 et une amnistie pour les personnes exonérées de la taxe régionale.

### Pas de justice sociale... sans justice fiscale!

Réseau « Action contre la spéculation financière »; Programme et renseignements pratiques : 02.227.66.86; <www.entraide. be>. Un colloque est organisé simultanément en Flandre par "Financiële Actie Netwerk" (FAN).

Colloque organisé par l'Appel des 600, ATTAC Wallonie-Bruxelles, le Forum social du Centre, Kairos-Europe (W-B), les Equipes Populaires et Vivre ensemble-Education

> Samedi 23 octobre 2004 De 9h à 17h, salle culturelle communale, Place d'Agenais - 7180 SENEFFE

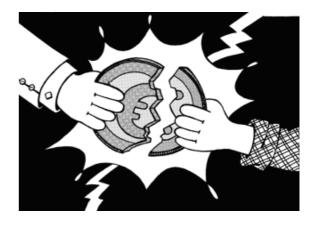
« L'impôt est le prix de la civilisation »

C'est ce qu'écrivait Oliver Wendell Holmes, un auteur américain du 19e siècle. En d'autres mots, c'est le prix à payer pour bénéficier d'infrastructures collectives, de services publics, de sécurité et de protection sociale. Le chroniqueur Marc Moulin ne dit pas autre chose quand il affirme que « Payer ses impôts, c'est une cotisation pour être membre d'une société plus juste ».

Les impôts sont donc indispensables... mais ils doivent surtout être équitables : c'est le noeud du problème belge, petit paradis fiscal qui favorise les plus riches... au détriment du financement des services collectifs.

Parmi les injustices fiscales belges, citons notamment :

- une réforme fiscale qui fait des cadeaux supplémentaires aux revenus les plus élevés,
- une lutte contre la fraude fiscale pour le moins laxiste (évaluée à 15 milliards d'euros par an),
- un secret bancaire qui favorise l'évasion fiscale,
- une amnistie fiscale (DLU) qui donne carte blanche aux fraudeurs pour leur permettre de laver leur argent "plus blanc que blanc",
- des revenus du travail davantage taxés que les revenus du capital et du patrimoine (ex. : pas de prélèvement fiscal sur les plus-values financières).



Il faut revendiquer l'application de mesures

fiscales (belges et internationales) qui redonneraient des couleurs au principe d'égalité devant l'impôt. Car il n'y aura pas de justice sociale sans justice fiscale!

Pourquoi un colloque sur la fiscalité ?



(1) Le réseau

"Action contre

la spéculation

financière" est

composé de 55

organisations (syndicats,

mouvements).

ONG, associations,

- Pour sensibiliser la population à la nécessité d'un impôt juste et équitable, qui permet le financement des services publics.
- Pour mettre en débat les revendications portées par le réseau *Action contre la spéculation financière*<sup>1</sup>, notamment la levée du secret bancaire, la taxation des plus-values, la suppression des paradis fiscaux, le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale.
- Pour interpeller les parlementaires sur des propositions concrètes à mettre à l'agenda du gouvernement dans le cadre du budget 2005 (adopté en novembre 2004).

Il ne s'agit pas de revendiquer plus d'impôt. S'il était équitable et si la fraude fiscale était combattue, les petits revenus en payeraient certainement moins...

chos e

### Journée internationale du CADTM

### FMI, Banque mondiale: 60 ans, c'est l'âge de la retraite!

Le samedi 9 octobre, le CADTM organise à Liège une journée internationale de débats consacrée à la dette et aux institutions financières internationales dans le cadre de la mondialiation néolibérale, ainsi qu'aux résistances qui lui sont opposées aux quatre coins de la planète. Cette journée se placera dans la foulée des mobilisations qui auront lieu fin septembre aux Etats-Unis lors de l'assemblée générale d'automne du FMI et de la Banque mondiale, c'est-à-dire au moment où ces deux institutions "fêteront "leurs 60 ans d'existence. Elle prépare aussi le Forum Social Européen qui se tiendra à Londres le week-end suivant.

Cette journée a été préparée en collaboration avec de nombreuses associations : le CNCD, Attac, Oxfam-Solidarité, Fian, le CRACPE, la FGTB, la CSC, la Coordination d'Autres Mondes, Le Monde selon les femmes, Bruxelles capitale mondiale de la paix, ... et d'autres encore. Des stands vous permettront de rencontrer ces associations, de découvrir leurs produits et publications.

La journée s'organise autour de 3 séances plénières, à chaque fois closes par un temps d'échanges :

- 1. **De 10h à 12h30** : analyse du système néolibéral dans lequel s'insèrent le FMI et la banque mondiale, organisations despotiques; évolution de ces institutions; lien avec le G7, l'OMC, etc. *Orateurs* : Ann Mary Clarke (Jubilé USA) , Ibrahim Yacouba (syndicaliste, Réseau Nat. Dette et Dévelopt, Niger)
- 2. **De 14h à 16h** : exemples concrets démontrant le caractère despotique du FMI et de la Banque mondiale, le systématisme de leurs politiques.

*Orateurs*: Victor Nzuzi (Nouvelles Alternatives de Dévelopt – CADTM, RDC), Sônia Costa (Fian, Brésil), qui parlera de ce qui concerne l'accès à la terre et les luttes paysannes, Ajit Muricken (Vikas, Inde), qui interviendra sur la privatisation de l'eau, Camille Chalmers (PAPDA, Haïti).

3. **De 16h30 à 18h** : stratégies de résistance et alternatives globales à mettre en place, au-delà des luttes de terrains.

Orateurs: Ahmed Shawki, Egyptien vivant à Chicago, journaliste spécialisé dans les luttes sociales aux USA; Gonzalo Gomez, responsable du site APORREA branché sur les luttes sociales au Vénézuela.

En pratique :

### Samedi 9 octobre 2004 de 9h30 à18h

aux amphithéâtres de l'Europe, Sart Tilmant, Université de LIEGE. La réservation n'est pas obligatoire mais facilitera l'organisation (participation gratuite!)

Talon à renvoyer au CA	ADTM, soit au	345 Avenue	de l'Observatoire,	B-4000 Liège,	soit à
denise.comanne@cadtm	.org				

n°

- O Je m'inscris à la journée du 9 octobre 2004
- O J'aiderai le CADTM lors de cette journée (accueil, aide au stand, aide à la cafétéria, aide au nettoyage, transport d'invités, etc). Contactez-moi.
- O J'effectue un don de ....... euros pour soutenir le CADTM dans l'organisation de cette journée spéciale (mention : soutien 9 octobre –compte CADTM : 001-2318343-22).



Echos

### Le commerce équitable à la croisée des chemins

Samuel Poos, Fair trade Centre; tél. 02-213.38.24 ou 0496-96.38.87; <s.poos@ belgacom.net>

Le développement rapide du commerce équitable pose la question d'une définition légale et exige peut-être une précision du rôle des différents acteurs.

En 2003, dans notre pays, ce type de commerce représentait un marché de 26,5 millions d'euros, soit une augmentation de 58% par rapport à 2001. 8353 paquets de café et 24000 bananes arborant le label Max Havelaar sont vendus chez nous chaque jour, ce qui représente annuellement, pour le café, 1,11 million d'euros versés aux paysans du Sud, en plus du prix habituel.

### 1. Un succès qui pose nombre de défis

Aujourd'hui, de nombreux distributeurs « traditionnels » perçoivent le commerce équitable comme une niche de marché intéressante pour leurs marges et leur image. Dans ce contexte, la tentation est grande d'opposer acteurs spécialisés (souvent des ONG) et non spécialisés (industriels et distributeurs classiques). Il est tentant de crier à la récupération par les grands groupes de distribution. Pourtant, chacun peut apporter une contribution significative au développement du secteur.

Les niveaux d'exigence élevés des industriels et distributeurs classiques en matière de qualité, de logistique, de prix, du contrôle des coûts, sont autant de chances de faire évoluer le commerce équitable dans le sens d'une professionnalisation accrue des acteurs et d'une optimisation de l'offre.

Les produits du commerce équitable pourront ainsi se situer dans une fourchette de prix toujours plus abordable pour les consommateurs. A partir du moment où sa valeur ajoutée économique, sociale et environnementale est garantie par une organisation extérieure comme Max Havelaar, une concurrence régulée permet de garantir au consommateur le meilleur rapport qualité-prix pour les produits qu'il achète. Finalement, secteurs spécialisé et non spécialisé sont parfaitement complémentaires. Le premier mobilise en priorité le citoyen, aide au développement de nouvelles filières et de nouveaux produits et pilote la

maîtrise des critères ainsi que l'évolution du concept. Ce sont les seuls à justifier d'une expérience significative de terrain. Le second mobilise en priorité le consommateur et permet le développement des filières et produits à grande échelle.

### 2. Utz Kapeh : danger

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les dangers qui guettent le commerce équitable. Dans le sillage de son succès, de nombreuses initiatives de « commerce éthique » voient le jour. Ainsi, aux Pays-Bas, l'un des deux fondateurs de Max Havelaar, Nico Roosen, a participé au lancement d'une nouvelle démarche : Utz Kapeh (bon café en langue maya). Ses spécificités ? Ne pas faire référence de manière exclusive aux producteurs marginalisés, ni à un prix minimum garanti pour les producteurs. Son objectif? Attirer de nombreux distributeurs pour qui toute intervention sur les prix est inacceptable. Douwe Egberts, un adversaire déclaré du commerce équitable, refusant depuis de nombreuses années de distribuer un café au label Max Havelaar, collabore avec cette nouvelle initiative.

Pourtant, le prix minimum garanti offre une relative sécurité économique aux producteurs. Les prix des matières premières peuvent en effet varier fortement d'un jour à l'autre sur les marchés internationaux. Le risque de prendre de mauvaises décisions en matière de dépenses, d'investissements à court et long termes est relativement élevé pour les producteurs, surtout en période de chute des prix.

Comme il est moins cher pour les industriels et distributeurs de travailler avec Utz Kapeh plutôt qu'avec le commerce équitable, le risque existe d'assister à terme à une marginalisation de ce dernier. A moins que les consommateurs ne restent fidèles à des marques, labels forts, issus de véritables mouvements sociaux.

Un autre danger est celui de dérives incontrôlées. Ayant repéré le créneau, de nouvelles boutiques ou petits réseaux de magasins se créent et font explicitement référence au concept. Certains de manière tout à fait honnête, en étant d'ailleurs membres de



Echos

l'organisation internationale du commerce équitable (IFAT). D'autres sont moins regardants et n'apportent pas toujours les garanties quant au respect des principaux critères du secteur : l'achat direct à des organisations de producteurs marginalisés ou à des sociétés poursuivant un objectif social, le paiement d'un prix « équitable » en rapport avec les conditions sociales de production et le contexte local, le préfinancement partiel de la production, des relations commerciales à long terme, des conditions de travail sûres et saines ainsi que des conditions écologiques et de qualité.

En Bolivie, des producteurs de Quinoa se plaignent du *fair trade*, alors que les pratiques incriminées sont le fait d'associations dont la plate-forme française du commerce équitable a refusé l'adhésion. Les dérives sont possibles parce que le commerce équitable ou, plus spécifiquement, la transaction commerciale équitable, ne dispose pas de définition juridique et donc de reconnaissance légale en tant que telle. N'importe qui peut affirmer pratiquer un commerce équitable sans en respecter les règles et sans être poursuivi. Le seul risque encouru est de se voir dénoncer publiquement

par les organisations du secteur.

### 3. Reconnaissance légale du commerce équitable

Il est urgent que le concept soit reconnu officiellement aux niveaux belge et européen, que ce soit par le biais d'une loi ou par celui, peut-être plus souple de la normalisation (norme ISO). La Commission européenne ne semble malheureusement pas aller dans ce sens. Comme Pascal Lamy, ancien commissaire européen au commerce, elle considère le commerce équitable comme une niche peu à même de se développer. Une niche qui apporte certes de profonds changements positifs pour les producteurs, mais qui ne touche qu'un très faible segment du marché. Elle préfère soutenir des initiatives qui apportent de moins grands changements dans la vie de tous les jours de producteurs, mais pour un nombre plus élevé de ceux-ci.

Lancer le processus de reconnaissance légale du commerce équitable au niveau belge pourrait être un objectif très précis pour le ministre de la coopération au développement!

### SEMAINE DU COMMERCE EQUITABLE Du 6 au 16 octobre 2004



Joignez l'utile à l'équitable

C'est la 3ème Semaine nationale du commerce équitable. Objectif ? Sensibiliser à ce mode de production et de consommation citoyenne respectueux des hommes et de leur environnement.

Malvira, Philippe Geluck, Axelle Red, Laurence Bibot, Mbo Mpenza, Jeff Bodart, parmi d'autres, choisissent déjà des produits équitables. Et vous ?

De nombreuses animations sont prévues : des dégustations de produits équitables dans les trains de la SNCB et dans plus de 80 établissements, des « chasses aux produits équitables » par des personnalités médiatiques dans quelques supermarchés, une tentative de record du monde de percussion de Djembé, des débats, une présence au salon de l'alimentation de Bruxelles, une mise en avant des produits équitables dans les grandes surfaces, des activités propres aux organisations du secteur, etc.

Pour plus d'info sur le commerce équitable et les activités de la Semaine : contactez Samuel Poos (tél : 02.213.38.24) ou surfez sur <www.commerce-equitable.be>.

### Bernard De Commer, SEL-SETCa: <BDeCommer@

setca-

de la rédaction.

fgtb.be>; les

intertitres sont

en bref

### Une école qui prenne efficacement en compte les plus défavorisés ?

Nous devons I poser cette question à l'heure où une nouvelle majorité s'installe en Communauté française, avec un accord intitulé "Une dynamique positive pour chacun".

### 1. Le nouvel accord à la loupe

Au cœur de la campagne électorale, l'ensemble des partis politiques démocratiques avait fait, pour la xième fois, le constat que l'école tend plus à reproduire les inégalités qu'à les compenser. Ce constat n'échappe pas à la majorité PS/CDH (il n'aurait plus manqué que cela!) laquelle affirme sa volonté de lutter contre ces inégalités en matière de scolarisation, d'éducation et de formation. Rien de bien neuf là-dedans : déjà, il y a quelques années, le décret « Missions » donnait à l'école ce défi comme objectif. On se trouve, avec cet accord, dans une logique de continuité.

Ce qui peut paraître neuf, par contre, c'est de vouloir concevoir avec les divers acteurs de terrain un "Contrat de stratégie pour l'éducation". Cela peut donner à rêver un moment, mais bien vite, il faut revenir les deux pieds sur terre. Dès la 7ème ligne, on y parle des moyens financiers de la Communauté française qui ne sont pas et ne seront jamais illimités. Autrement dit, comme ce fut le cas (et je suis bien placé pour en parler) durant la précédente majorité déjà, on fera au mieux avec le peu d'argent dont on dispose et disposera. Dès lors, et c'est ma crainte, des trois objectifs que se donne l'accord - la qualité, l'efficacité et l'équité - cette dernière risque bien de passer au second plan.

### 2. Au niveau de l'enseignement primaire

Certes, on parle bien d'augmenter l'encadrement au primaire et d'y limiter à terme le nombre d'élèves à 20 par classe ; d'installer un système de remédiation immédiate pour combler les lacunes d'apprentissage ; de développer en priorité les savoirs de base comme la maîtrise

de la langue française ; d'amplifier les moyens de la discrimination positive et du financement différencié (dont j'ai déjà eu à m'entretenir ici) ; de permettre le transport gratuit pour des activités liées à l'enseignement ; de créer un fonds de prêt de livres, ceux-ci revenant à l'honneur. Bref, toutes mesures qui, a priori, peuvent avoir un effet bénéfique sur la population scolaire défavorisée. Mais où va-t-on trouver tant les moyens financiers, les marges disponibles étant déjà largement entamées par les projets actuels, que les moyens humains, quand on sait que sur Bruxelles, par exemple, il y une pénurie chronique d'instituteurs?

A remarquer aussi, dans le cadre d'une collaboration avec les Régions, la volonté du gouvernement de développer les dispositifs d'alphabétisation qui devrait influer favorablement sur les milieux socioculturellement défavorisés.

### 3. Au niveau du secondaire

Mais voyons du côté de l'enseignement secondaire. Tout d'abord, c'est ce niveau qui se taille la part du lion de l'accord. Mais pas tout l'enseignement secondaire : le général est quasi passé sous silence au profit de l'enseignement technique et professionnel, celui, soit dit en passant, le plus massivement fréquenté (je n'ai pas dit réussi) par les enfants issus des milieux défavorisés.

On se rappellera l'attention toute particulière que portait M. Hazette, sous la législature précédente, à l'enseignement professionnel et technique. Il avait même imaginé une vitrine annuelle des métiers. Sous couvert d'un discours humaniste stigmatisant le fait que ces deux filières d'enseignement constituent de plus en plus des filières de relégation, il visait surtout à les rendre plus performantes eu égard aux desiderata des employeurs. C'est de bonne politique néolibérale. La nouvelle majorité de centre-gauche a-t-elle rompu avec cette tendance initiée en sont temps par Mme Onkelinx dans son décret "Missions "? Voyons

D'emblée, dans le cadre d'une revalorisation

### 4 lire, à débattre

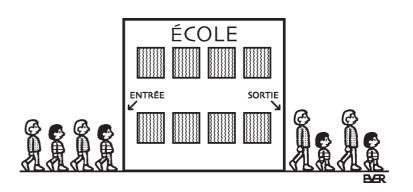


de ces filières, dit le texte, il convient d'offrir, à tout élève, un même référentiel de compétences. Concrètement, on s'embarque avec cela dans une structure de tronc commun de connaissances, assez séduisante il est vrai même si l'on sait que, ailleurs, l'expérience n'a pas nécessairement donné les résultats escomptés. Puis, le texte envisage des synergies fortes avec les Régions, dont l'objectif avoué est la lutte contre le chômage et, pour ce faire, une meilleure adéquation entre la formation et les besoins sur le marché de l'emploi. Cet objectif est évidemment louable en soi, mais il occulte tout un aspect de l'enseignement, à savoir l'éducation qui ne recouvre en tout et pour tout que deux ou trois petites allusions et un sous-chapitre de quelques lignes dans un fatras de dispositifs stratégiques. C'est un peu peu, non ? Comme si l'éducation (au sens large) n'était, ne devait être que résiduaire, ou réservée à une certaine élite...

### 4. Que propose concrètement l'accord?

- la création de modules capitalisables et de passerelles entre enseignement de plein exercice, CEFA (formation en alternance), promotion sociale, FOREm, ORBEm, FAPME (formation des classes moyennes), Bruxelles-Formation, etc.;
- la démultiplication de l'offre de stage en entreprises pour les élèves et les enseignants;
- · les recours à des formateurs extérieurs ;
- le financement d'équipements par les Régions (c'est déjà le cas) ;
- la correspondance des titres en promotion sociale à ceux délivrés en enseignement de plein exercice.

Toutes mesures qui, prises une à une, peuvent séduire mais qui replacées dans un contexte plus large sont révélatrices d'une volonté, d'ailleurs affirmée comme telle dans un chapitre, d'adapter au mieux l'offre de formation et d'enseignement qualifiant aux réalités du marché du travail.



### 5. Pour conclure

La boucle est bouclée. Ce texte aurait bien pu finalement être écrit sans rien y changer par une majorité PS/MR. Il n'a rien, mais vraiment rien d'un accord de centre-gauche. Le gouvernement, cerise sur le gâteau, s'engage à garantir l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur. C'est bien dit. Mais entretemps, aura-t-il mis en place des stratégies visant à éviter la relégation vers certaines filières, certes un peu plus performantes, c'està-dire, mieux en phase avec les demandes des entreprises ? J'en doute. Est-il d'ailleurs réaliste d'attendre de l'école qu'elle y arrive par ses seuls moyens, quand la lutte contre l'exclusion nécessite des politiques aussi éclatées entre divers pouvoirs, le plus souvent sans coordination entre eux, que le sont les politiques de logement, d'environnement, de santé, d'emploi, et d'autres ? Non, bien sûr.

Dès lors, le récent accord de majorité risque bien de ne pas vraiment rencontrer l'objectif d'équité qu'il se donne. Il sera peut-être un peu plus performant, mais seulement performant au sens où le marché de l'emploi l'exige. Dans les couches socioculturellement défavorisées, il aura fait un tri, une sélection, une de plus.

### Stratégie néolibérale pour l'emploi

Luca Ciccia, vice-président Collectif Solidarité Contre l'Exclusion; <luca.ciccia@ acv-csc.be>

(1) OCDE, la

l'OCDE pour

stratégie de

l'emploi:

accélérer la

mise en oeuvre,

Paris, 1996, p.

### 1. La stratégie de Lisbonne

L'activation des chercheurs d'emploi, le durcissement des conditions d'octroi répondent, vous le savez, aux recommandations de la stratégie de Lisbonne (mai 2000). Sa stratégie pour l'emploi répond aux prescriptions de l'OCDE qui, en 1996, fondait sa stratégie pour l'emploi sur base de 4 axes¹:

- accroître la flexibilité du temps de travail
- accroître la flexibilité des coûts salariaux et de main-d'œuvre
- revoir les dispositions relatives à la sécurité de l'emploi
- revoir les systèmes d'indemnisation du chômage et des prestations connexes.

On le perçoit aisément, le durcissement des conditions d'octroi du chômage s'intègre dans une stratégie européenne et commune aux pays de l'OCDE dont voici la traduction. Il faudrait :

- favoriser le temps partiel subi et favoriser des relations collectives de travail au niveau le plus faible, celui de l'entreprise plutôt qu'au niveau national ou des secteurs
- supprimer les contraintes afin de laisser libre cours au marché qui se chargera de faire baisser les salaires des travailleurs non qualifiés et le salaire minimum
- accroître l'insécurité d'emploi, en permettant d'embaucher au « prix du marché » et de

- permettre de licencier "librement", avec un préavis minimum
- à la lecture des trois premières orientations de l'OCDE, la cohérence veut que si l'on diminue les bas salaires, quelle serait encore l'incitation à travailler si on ne durcit pas les conditions d'octroi des allocations, si l'on ne diminue pas ces allocations?

Le plan Vandenbroucke s'inscrit clairement dans ce cadre. Il agit comme un bon médecin qui prescrit un remède après avoir posé le diagnostic. Et l'analyse est sans ambiguïté. Le chômage européen serait pour le maître prescripteur dû « à la rigueur des textes protégeant l'emploi, à la trop grande générosité des systèmes de prestations, au niveau trop élevé du salaire minimum et aux mécanismes d'extension administrative des accords salariaux » (OCDE, ibid, p.19) Problème : si le diagnostic est faux, le remède l'est aussi...

### 2. Un air de déjà vu

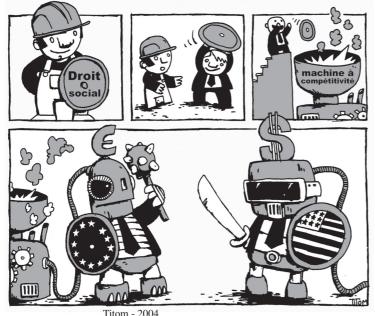
La chasse aux chômeurs s'inscrit donc dans le cadre d'une pensée économique - la pensée néoclassique - dont je vous propose ici une brève présentation.

L'école néoclassique connut son apogée dès 1870 pour s'achever avec les années de crise de 1929-34. Le contexte historique n'est pas rassurant..., mais c'est pourtant là l'origine de la pensée économique néolibérale dominante depuis la fin des années 70'.

Le raisonnement se situe dans le cadre hypothétique de la concurrence parfaite.

Le travail est considéré comme une marchandise qui répondrait aux lois de l'offre et de la demande. Le salaire équivaudrait alors au prix de cette marchandise. La demande émane des entreprises. A la recherche de rentabilité, elles n'engageront que si le coût - le salaire - est relativement faible. Tandis que l'offre de travail émane de la population active. L'hypothèse est que les individus n'acceptent de travailler que si la rémunération permet d'accéder à la consommation marchande. Ce qui implique que l'attrait de la consommation soit supérieur à l'attrait pour le temps libre. Dans ce cadre théorique, il y a plein emploi si l'offre et la demande de travail sont en condition d'équilibre.

La construction européenne, pour faire quoi?



L'équilibre est atteint si la somme de l'offre de travail égale la somme de la demande émanant des entreprises. Il y a donc plein emploi quand tous sont prêts à accepter le taux de salaire du marché. Mais s'il y a violation des conditions de concurrence parfaite, il y a déséquilibre.

3 Les allocations de chômage faussent la donne

Le chômage est donc perçu comme naturel ou volontaire. Avec des coûts salariaux si élevés, il est naturel que les employeurs n'embauchent pas; avec des allocations de chômage si généreuses, pourquoi travailler pour ne gagner guère plus, alors que volontairement on opterait pour le chômage et le temps libre ?

Dans ce cadre de pensée, les situations de déséquilibre qui mènent à ce chômage sont nombreuses. Réglementation publique, cotisations sociales, rôle des syndicats, allocations de chômage sont autant d'entraves que dénonce l'OCDE et qui mènent au plan Vandenbroucke.

La chasse aux chômeurs est ainsi présentée comme une mesure moderne qui répond à un cadre d'analyse périmé, pourtant remis au goût du jour depuis plus de 20 ans sans un début de succès! Malgré des politiques de l'emploi inspirées de cette école dans tous les pays européens, peut-on encore estimer que ces millions de chômeurs soient dus à ces situations de « déséquilibre »? Combien de temps encore faudra-t-il subir cet aveuglement qui confine à la mauvaise foi ?

C'est que ce raisonnement repose sur une vision appauvrie des comportements économiques. Les individus et entreprises ne viseraient qu'à optimiser leurs profits sur la base d'un calcul monétaire soumis aux seules informations du marché.

### 4. Un modèle qui a tout faux

Tant au niveau micro-économique qu'au niveau macro-économique des éléments viennent contredire cette « théorie ». On peut penser à la théorie du salaire d'efficience qui explique que la pratique de la carotte - haut salaire - pour motiver et fidéliser ses salariés fait augmenter

la moyenne des salaires au-delà de « l'équilibre ». On peut aussi penser aux théories « insiders-outsiders ». L'employeur n'aurait pas intérêt à faire baisser les salaires pour profiter des chômeurs disponibles, moins chers, vu le gain que fait procurer à l'entreprise le titulaire d'un emploi stable.

Mais plus encore, au niveau macroéconomique, on ne peut ignorer la dimension « revenu » du salaire. Une diminution générale des salaires, fait baisser la demande qui se répercute sur la production et donc l'emploi. Plus encore si l'on songe au fait que ces mesures sont prises partout en Europe. Ou est alors l'avantage comparatif ? Le seul résultat est un tassement global de la demande et une plus grande précarisation dont les victimes sont les chômeurs...

C'est sur la base de ces mêmes « théories » que l'on nous assure que les prélèvements sur les salaires - qui financent la sécu et donc le chômage - empêchent les employeurs d'embaucher car ils ponctionneraient leurs profits générateurs d'emplois. Outre le fait que profit n'égale pas nécessairement emploi, Th. Pikkety² a bien démontré que l'évolution du poids des cotisations sociales au XXème siècle n'a pas du tout pesé sur les profits, car elle s'est accompagnée d'une baisse du poids du salaire direct - le salaire net - dans la valeur ajoutée. La seule exception se situe au moment des deux chocs pétroliers, mais dès 1982-83, la parenthèse était refermée.

Les cotisations qui financent la sécu sont donc bien un salaire indirect, elles ne pèsent que sur les salariés. Et cela se confirme dans tous les pays occidentaux, même aux Etats-Unis ou en Angleterre. C'est pourtant sur base des volontés de la FEB que Vandenbroucke a introduit son plan de chasse aux chômeurs. Quant à la volonté des salariés, des chômeurs ...

Enfin, l'idée de chômage naturel ou volontaire, qui conduit à la chasse aux chômeurs, nie toutes les thèses sociologiques qui confirment que le travail reste un fondement identitaire primordial et que le chômage est mal vécu³. Plus que jamais, le travail est une nécessité vitale plus qu'un choix rationnel répondant à une hypothétique loi de l'offre et la demande...

(2) Th. Piketty, l'économie des inégalités, La Découverte, 2002.

(3) Voir article page 21.

# A lire, à débattre

### Les patrons demandent, le gouvernement les exauce!

Le patronat a l'habitude de lancer des revendications tous azimuts, dans l'espoir que quelques-unes soient entendues. Mais ils n'ont jamais été autant suivis qu'aujourd'hui. Et plus ils obtiennent, plus ils réclament! A quand une

Yves Martens, Collectif Solidarité Contre l'Exclusion.

en bref

vraie réaction ?

### 1. L'offre et la demande

L'article précédent vous montrait combien l'idée de chômage naturel ou volontaire était dénuée de fondement et réfutait la thèse selon laquelle le fait de travailler ou non serait un choix rationnel répondant à une hypothétique loi de l'offre et la demande.

D'ailleurs, si les patrons suivaient vraiment cette fameuse loi, mais en jouant le jeu honnêtement et pas seulement en fonction des cartes qui les arrangent, ils n'utiliseraient pas l'argument des fonctions critiques pour justifier les mesures actuelles contre les chômeurs. La FEB ne cesse de clamer qu'il y a de nombreuses offres d'emploi non satisfaites et que, dès lors, il faut obliger les sans emploi à se former pour ces postes vacants et à accepter de les occuper. Mais comme l'explique Matéo Allaluf, il est faux de dire qu'on manque, par exemple, de soudeurs et d'infirmières. Il y a qu'ils/elles exercent d'autres métiers que celui auquel ils/elles ont été formé(e)s. Pourquoi ? A cause de conditions de travail trop pénibles, d'autant moins supportables qu'elles vont de pair avec des salaires peu attractifs et une faible reconnaissance sociale et professionnelle.

La logique de la loi de l'offre et la demande voudrait que les patrons, privés ou publics, proposent donc à ces travailleurs très recherchés un cadre de travail plus épanouissant et une meilleure rémunération. Au lieu de quoi, l'option choisie par les patrons et le gouvernement est de forcer les chômeurs privés de leurs droits à accepter n'importe quel boulot, sous n'importe quel statut, dans n'importe quelles conditions de travail et de salaire.

Mais cela ne suffit pas pour satisfaire les tenants de l'Etat Social Actif. Il faut encore que la couverture sociale devienne moins bonne pour tous. Et c'est là que tous les salariés devraient se souvenir que, pour qu'ils bénéficient d'un bon job, bien payé et assorti de certaines protections, il faut que celui qui ne dispose pas d'un emploi ne soit pas dans une situation désespérée. Le niveau de salaire et de qualité de l'emploi d'un salarié dépend des conditions d'octroi et de maintien de l'allocation de chômage et du montant de cette dernière.

Les travailleurs doivent être solidaires des chômeurs non seulement parce que potentiellement ils peuvent tous connaître un jour leur sort mais surtout parce que leur propre bienêtre de salarié dépend de celui de ceux qui sont exclus du marché du travail...

### 2. Contrôler, sanctionner, exclure

En juin 2003, les organisations patronales (FEB-UWE-VEV-UEB) communiquaient leur position commune sur le contrôle et la disponibilité des chômeurs demandeurs d'emploi (cf. <a href="http://www.stopchasseauxchomeurs.be/fichiers/positionFEBVBO.PDF">http://www.stopchasseauxchomeurs.be/fichiers/positionFEBVBO.PDF</a> pour le texte complet). Et le mois suivant, l'accord gouvernemental contenait les germes du plan Vandenbroucke qui est une traduction quasi in extenso du cahier de revendications patronales. Bien joué, n'est-il pas ? Que nous disait ce texte ? D'abord, il remettait la question dans la logique de la stratégie de Lisbonne¹.

« Les employeurs constatent que [le contrôle de] la disponibilité des chômeurs laisse à désirer. La légitimité du système, tout comme les objectifs européens en matière d'augmentation sensible du taux d'emploi de la population active, nécessite que les personnes qui perçoivent des allocations soient également disponibles pour le marché du travail.

Dans un système d'allocations illimitées dans le temps, il convient dès lors de prévoir un contrôle effectif de la volonté de travailler et de la disponibilité. Ce contrôle fait principalement

(1) Voir n° 43 de ce journal, page 16, ainsi qu'en page 14 de ce numéro.

### A lire, à débattre



défaut en raison du manque de transmissions de données de la part des services régionaux de placement vers l'ONEm fédéral. Les données transmises sont insuffisantes, et même presque inexistantes en ce qui concerne les refus d'emploi et de formation. En outre, parmi les transmissions qui ont malgré tout lieu, peu débouchent finalement sur une sanction (suspension du paiement des allocations). »

Trop peu de sanctions, vraiment ? Dans le système actuel, les sanctions touchent un chômeur sur 15. Ce n'est donc pas assez. Belgique oblige, il y a une dimension communautaire à la question. Ce qui est clairement mis en cause par le patronat (et par des responsables politiques flamands comme Vandenbroucke), c'est le manque de zèle des organismes régionaux de placement. A première vue, découpler accompagnement (par les FOREm, ORBEm et VDAB) et contrôle (par l'ONEm) peut sembler logique et même sain. Dans la pratique, on livre carrément les demandeurs d'emploi à la machine à exclure qu'est l'office de l'emploi (rebaptisé judicieusement dans bien des manifestations Office National de l'Exclusion massive). Je ne fais cependant pas de procès d'intention aux organismes régionaux qui, je le pense, vont tenter d'offrir un meilleur accompagnement. Mais outre que celui-ci n'amènera pas en soi de création d'emploi, les plus précarisés qui n'auront pas suivi cette voie se trouveront les premiers dans la ligne de mire des contrôleurs de l'ONEm.

### 3. Le mythe du chômage volontaire

Ce qui est le plus choquant sans doute dans la diatribe patronale, c'est la suspicion jetée sur les demandeurs d'emploi dont on prétend qu'ils ne le sont pas précisément. Et en plus, sans état d'âme, le patronat estime nécessaire le renversement de la charge de la preuve! La victime du manque d'emploi doit justifier son statut de victime. Il s'agit d'une tendance lourde dont vous pouvez découvrir l'un des derniers avatars sur le site de l'institut Hayek (du nom du père du néolibéralisme) <a href="http://www.fahayek.org/index.php?article=741">http://www.fahayek.org/index.php?article=741</a>.

Un "Observatoire National du Chômage" que l'Institut compte mettre sur pied, sera chargé d'enquêter sur le chômage des jeunes (18-35) qui frappe durement Bruxelles. Cet Observatoire se veut « un organisme totalement indépendant, financé par des fonds privés, qui se propose, d'une part, d'étudier scientifiquement et sans tabous les causes du chômage en Belgique et, d'autre part, d'avancer des solutions réalistes pour y remédier ».



Jusque-là, rien d'incroyable. Le hic est qu'il s'agit d'une véritable enquête à charge, un réquisitoire accablant contre l'utilité du chômage du point de vue social et économique et contre les chômeurs en particulier. Le travail se concentre explicitement sur le "chômage volontaire", tel est son intitulé. Les dysfonctionnements et l'incohérence du chômage constituent l'hypothèse de travail de cette enquête qu'il importe d'éprouver et, à terme, de valider.



A lire, à débattre

(2) Voir article page suivante.

Tout d'abord, il y a LE constat. Voici des extraits du site :

« Pour beaucoup de personnes, le chômage n'est plus considéré comme une situation malheureuse. Ni même comme provisoire. Insensiblement, d'état passager destiné à permettre à la personne sans emploi de se retourner, le chômage est devenu un revenu d'appoint, un moyen auquel beaucoup de jeunes recourent de manière quasi systématique par facilité, pour éviter des désagréments ou s'adonner librement à une activité économiquement improductive mais attrayante ou gratifiante. C'est carrément devenu un choix de vie, choix assumé comme tel, sans honte et sans cynisme ».

(...)

« Les jeunes chômeurs se comptent en dizaines de milliers à Bruxelles. Tous - loin de là - ne sont pas des demandeurs d'emploi très zélés. »

Mais le clou du "spectacle" programmatique tient dans la teneur du projet de rapport luimême et sa méthodologie. Là, on commence à avoir peur quand on connaît les prétentions "scientifiques" de la démarche et son application éventuelle.

Extraits choisis du projet décrit :

« Ce rapport va tenter d'identifier des profils psychologiques types et établir des pourcentages (du pourcentage respectif de la population se rangeant dans différents profils dégagés sur base de l'enquête, du nombre d'abus, du nombre de chômeurs volontaires, etc.). »

(...)

- « Sur base de différents paramètres (âge, sexe, état civil, niveau d'étude, secteur professionnel antérieur, etc.), il faut déterminer différentes situations de chômage (et, dès lors, les différents abus). »
- « L'équipe de recherche, constituée de deux universitaires et quatre étudiants rémunérés, compte interroger PAR TELEPHONE un millier de chômeurs sur base des informations que lui fourniront l'ONEm et d'autres organismes ou centres d'études compétents sur le chômage des jeunes à Bruxelles. »

Après les justifications économiques, des universitaires vont donc s'atteler (à titre privé, il est peu probable que l'institution universitaire veuille se retrouver embrigadée dans ce genre de projet) à donner un fondement soi-disant scientifique à la chasse aux chômeurs!

### 4. Les patrons ont le champ libre

Le patronat ne s'embarrasse toutefois guère de ce type de validation, même si ses documents sont émaillés de statistiques et de tableaux en tout genre. Ce qui compte surtout, ce sont les relais politiques. Or, non seulement les néolibéraux disposent d'un serviteur zélé avec Vandenbroucke mais on se demande bien qui, dans le gouvernement actuel, est prêt à mettre un terme aux appétits patronaux.

Il n'y a dès lors aucune raison de s'étonner que cette rentrée soit placée sous le signe du débat sur les fins de carrière (la tranche suivante et attendue du saucisson) mais aussi sur le temps de travail. Alors que la logique de l'évolution de notre société voudrait que l'on soit passé depuis longtemps à la semaine de 32 heures, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, voilà que peu après que la semaine de 38 heures a enfin été bétonnée. on nous parle de travailler 40 heures au même tarif !2 Qui s'étonnera que le patronat, à force de rentrer comme dans du beurre dans les droits sociaux (et ceux censés les défendre). lâche la bride à ses revendications ? Les patrons demandent, le gouvernement les exauce! Tant qu'ils gagneront, ils joueront à ce jeu!

Il faut que nous nous réveillions! L'automne doit être chaud, les syndicats doivent enfin réagir fermement et les citoyens se mobiliser! La dérégulation sans frein doit être stoppée et la solidarité remise à l'ordre du jour. S'il n'est pas trop tard, il est plus que temps!



### 40 heures?

### Travailler plus, gagner moins, vivre mal.

Il y a quelques mois, une petite unité de Siemens, en Allemagne, face à une menace de licenciement, passait provisoirement à un régime de 40 heures par semaine. Certes, cela concernait 4.000 travailleurs sur les 160.000 du groupe, moins de 0,01% des travailleurs allemands... mais ceci n'empêcha pas le patronat de plusieurs pays d'Europe de sauter sur l'occasion : l'heure était enfin venue de renverser la tendance historique de la diminution du temps de travail. En route vers les 40h, en attendant sans doute de revenir aux 48h ou aux 72h de nos aïeux.

Nous reviendrons plus loin sur la véritable raison qui fait éclater ce dossier aujourd'hui. Mais prenons d'abord la proposition au sérieux et le temps d'envisager ses conséquences. Qu'arriverait-il si on menait à grande échelle une augmentation du temps de travail sans augmentation du salaire ?

### 1. Gagner moins

En premier lieu, les travailleurs verraient leur salaire diminuer. Non seulement le salaire horaire, qui diminue par exemple de 11% dans le cas où on passe de 36 à 40 heures - mais cela reste une notion un peu théorique. Beaucoup plus concrètement, le salaire à la fin du mois baissera, dans l'absolu : pour tous ceux et celles qui prestaient des heures sup' (qui alors, au lieu d'être sur-payées seraient... prestées gratuitement !!) ; et surtout pour ceux et celles (très nombreuses) qui travaillent à temps partiel, le plus souvent non choisi. Là où c'est l'employeur qui demande du temps partiel, et fixe le nombre d'heures à son gré (exemple des grands magasins), celle qui gagnait un demi-salaire avec 18 heures (sur 36 par ex) perdra effectivement 11% de son salaire d'un coup...

Il est important de donner la première place à cette question de la baisse des salaires, car c'est en définitive le seul objectif réel de ce tintouin sur les 40h; mais d'autres conséquences, moins évidentes, suivraient.

D'abord, on perdrait progressivement de l'emploi. Bien sûr, la course à la baisse des salaires peut sauver momentanément quelques Quel est l'objectif réel du discours sur les 40 heures ? C'est simple : faire baisser les salaires ! Tous les moyens sont bons pour y parvenirÉ Et les mêmes méthodes sont utilisées dans tout l'Europe en visant les mêmes objectifs !

dizaines d'emplois ici ou là, mais c'est une fuite en avant absurde . Car l'essentiel est et restera que la productivité du travail continue d'augmenter : autrement dit, année après année, chaque heure de travail produit davantage de richesses, qu'il s'agisse de biens manufacturés ou de services. Ou – ce qui revient au même – la production des biens et services nécessite toujours moins d'heures de travail. Sur les 20 dernières années, la moyenne de ces gains de productivité a été de 2% par an environ : ceci signifie que 25 heures de 2004 produisent en moyenne autant que 40 heures de 1980 !

Cette tendance risque bien de cumuler ses effets destructeurs d'emploi avec la baisse de la consommation qui résulterait de la diminution des salaires réels. Augmenter le temps de travail conduit inévitablement, à moyen terme, à détruire encore davantage d'emplois. Mais aussi à le concentrer toujours plus sur toujours moins de personnes. Pour celles-là, c'est plus de stress, plus de charge individuelle de travail, moins de vie familiale et moins de vie tout court.

### 2. Vivre mal

Enfin, augmenter le temps de travail, comme l'explique bien Michel Jadot (secrétaire général du Ministère de l'Emploi), c'est aggraver encore les vrais problèmes du marché de l'emploi en Belgique, à commencer par le chômage des jeunes : concentrer l'emploi sur ceux qui en ont déjà un, en allongeant les journées, les semaines (ou les carrières), c'est condamner les jeunes à rester sur le carreau. Et c'est aussi rendre (encore) plus difficile l'accès à l'emploi des femmes avec enfants, par exemple.

Si l'on ouvre les yeux, on voit bien évidemment que les aspirations des hommes et des femmes d'aujourd'hui vont dans le sens inverse : ils ne Felipe Van Keirsbilck.

en brel

## A lire, à débattre

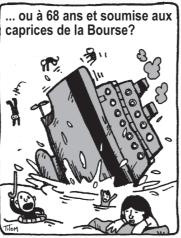


souffle pour leur boulot. Ils veulent du temps pour leur famille, pour leurs enfants, pour euxmêmes. Du temps pour des activités qu'ils choisissent, et pas seulement pour un boulot toujours plus orienté vers une course insensée au profit. En témoignent le succès de la formule du Crédit-Temps, ou la volonté de s'arrêter plus tôt et parfois progressivement : l'âge moyen de sortie de l'emploi est autour de 57 ans en Belgique, et c'est aussi cet âge-là que les gens citent comme "normal" quand on les interroge sur leurs perspectives d'avenir. Titom - 2004

veulent plus sacrifier leur vie jusqu'au dernier

Votre pension, vous la voyez...



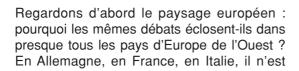


### 1 lire, à débattre

En réalité, les Belges travaillent beaucoup : 1.542 heures par an selon l'OCDE, soit environ 100 heures de plus que les Allemands, et presque 200 heures de plus que les Hollandais. Curieusement, nos patrons, qui sautent sur le mini-événement des 40h chez Siemens, ne proposent pas de s'aligner sur l'Allemagne pour ce qui est du temps de travail moyen...

Finalement, on en revient à la question de départ : quelle peut bien être la vraie raison de l'ouverture de ce débat, maintenant ? On ne peut la comprendre qu'en portant le regard sur le calendrier, et aussi par-delà les frontières.

### 3. Partout en Europe



question que de baisse des salaires, diminution de la protection sociale, chasse aux chômeurs, allongement des carrières (c'est-à-dire : baisse des pensions), augmentation du temps de travail... Nous devons comprendre ce message global, et sa portée historique : après la seconde guerre mondiale, les mouvements ouvriers de tous ces pays ont imposé, chacun selon ses modalités nationales, un modèle social sans comparaison. Le capitalisme y était fortement encadré, les prélèvements sociaux (Sécu, services publics gratuits...) représentaient une part croissante de la richesse produite et permettaient d'orienter les choix de production non pas seulement vers le profit, mais vers la réponse aux besoins réels des gens. Résultat : amélioration spectaculaire de l'espérance de vie, du bien-être, du niveau de scolarisation, de la sécurité globale, etc. L'ensemble de ces droits conquis dans chacun des pays constitue un réel Patrimoine Social Européen.

Eh bien, il est clair désormais que les élites patronales et libérales en Europe ne veulent plus de ce modèle. Ils rêvent de reproduire au XXIème siècle le paradis du XIXème : une classe ouvrière écrasée, divisée, sans droits, corvéable à l'infini, payée tout juste ce qu'il faut pour qu'elle se reproduise ; et une déclaration universelle des droits du capital : aller et venir où il veut, décider seul de la production (quoi ? quand ? combien ?), prélever chaque année au moins 15% de profit et envahir jusqu'au dernier recoin de la planète et de nos vies.

L'autre explication à cette poussée d'arrogance, nous la trouverons dans le calendrier : nous sommes à quelques mois de la négociation du prochain Accord Interprofessionnel, et le patronat est persuadé que tout lui est permis, qu'il n'y a désormais plus de résistance face à lui. Trente ans de "crise" et de chantage à l'emploi auraient mené les travailleurs à la résignation totale... Il est donc de bonne guerre d'accumuler les revendications les plus arrogantes: 40 h, baisse des salaires, ristournes de cotisations à la Sécu, flexibilité, etc. N'obtiendraient-ils que le quart de ce qu'ils demandent, ils en seraient très contents. Et ils pensent que personne ne résistera sérieusement.

A tort ou à raison? Cela dépendra de nous.

### Le chômage tue... mais le travail aussi!

Ce sujet a été développé à partir de l'article d'A-M. Gaudin, *La surmortalité des chômeurs se confirme*, dans Le Quotidien du Médecin, n° 6788 du 26 octobre 2000, et de l'article de M. Roland, *Faim de travail, fin de la santé* ?, dans Santé Conjuguée n° 14 d'octobre 2000, dont de larges extraits sont repris.

1. Une mortalité 2 à 3 fois supérieure à celle des actifs

Une étude de l'INSEE¹ démontre que la mortalité d'un chômeur est trois fois supérieure à celle d'un actif du même âge, et celle des chômeuses, deux fois. Pourquoi donc meurton plus quand on est au chômage ?

Tout d'abord parce que le chômage touche plus les groupes socioprofessionnels inférieurs, dont la mortalité est en soi plus élevée. Mais si l'on neutralise les effets de diplôme et de groupe socioprofessionnel, la mortalité des chômeurs reste deux fois supérieure (au lieu de trois) à celle des actifs.

Il y a également une sélection par la santé sur le marché de l'emploi. La montée du chômage touche d'abord les plus fragiles : des individus en mauvaise santé perdent l'emploi pour le chômage, ou l'inactivité.

Enfin, il y a aussi un effet direct du chômage sur la santé. La diminution des revenus provoque des modifications du mode de vie : mauvaises conditions de logement, moins bonne alimentation, report des soins de santé... Isolement social, perte d'estime de soi, troubles psychologiques.

Un mauvais état de santé pourrait donc être à la fois une cause et une conséquence du chômage.

Dans l'étude de l'INSEE, il est démontré que les inactif(ve)s présentent eux aussi une surmortalité. La mortalité des inactifs est même en augmentation : elle est passée de 3,5 fois celle des actifs du même âge (1980-1985) à 5,1 fois (1990-1995). La surmortalité des femmes inactives (2,5 fois) est encore supérieure à celle des chômeuses (1,9 fois).

### 2. Mortalité et santé

La mortalité est l'un des indicateurs qui permet

« Le travail c'est la santé », un vieil adage... I qui se confirme par l'étude des conséquences négatives du chômage sur la santé. Mais nous verrons que le travail a aussi des effets négatifs sur la santé. Les conditions de travail, tout comme les conditions de vie sont essentielles pour tous.

d'évaluer l'état de santé d'un groupe donné. Une plus grande mortalité est le reflet d'un état de santé plus mauvais, quand on prend la santé dans son sens global.

Rappelons la définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé : la santé n'est pas que l'absence de maladie, elle est un état de parfait bien-être physique, mental et social. Un ensemble d'éléments influencent donc notre santé : ressources financières, logement, travail, environnement, moyens de communication, loisirs. Les soins de santé, s'ils sont indispensables pour soigner les maladies, n'interviennent que de façon mineure dans l'état de santé global d'une population.

### 3. La mortalité des travailleurs

Penchons-nous à présent sur des études de mortalité des travailleurs<sup>2</sup>. On y voit que l'espérance de vie va en décroissant selon qu'on soit cadre supérieur, agriculteur, commerçant, employé, ouvrier ou manœuvre. Le risque pour la santé venant du travail est également lié au statut socio-économique.

Une autre étude<sup>3</sup>, menée en Grande-Bretagne, a suivi la mortalité de plus de 10.000 fonctionnaires, sur une période de 20 ans. Cette deuxième étude confirme également que la mortalité est la plus faible pour le personnel de direction; elle se situe à plus du double pour les employés, et à plus du triple pour les autres fonctions subalternes. Cette étude soulève également l'hypothèse de l'influence d'un autre facteur : le statut hiérarchique. En effet, aucun des fonctionnaires entrant dans l'étude n'était en état de détresse sociale, tous avaient un logement, des conditions matérielles suffisantes, et les différences de salaires entre eux sont beaucoup moins importantes que dans l'ensemble de la société. C'est donc leur statut

### Ghislaine De

en bref

Smet. Version condensée d'un article publié dans le Journal du Collectif n°25, marsavril 2001, " Le travail c'est la santé ". disponible sur notre site internet ou sur demande à notre secrétariat.

(1) revue mensuelle " Economie et Statistique ", 2000-4, n°33418 Bd Adolphe-Pinard, 75675 Paris Cedex 14, France.



- (2) voir "Santé conjuguée", op cit.
- (3) Whitehall Study, 1986.
- (4) Marmot et Theorell, 1988.
- (5) Par opposition à un stress "positif" qui peut être un facteur de dépassement de soi. Le harcèlement moral entre très certainement dans les facteurs de stress négatif.

hiérarchique qui les différenciait le plus.

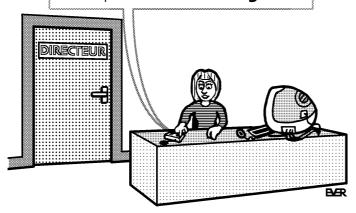
Des chercheurs ont aussi mesuré la tension artérielle des fonctionnaires, pendant le travail, et après leur retour à domicile4. Les augmentations de tension artérielle au travail (sans doute liées au stress) sont équivalentes pour les fonctionnaires de rangs supérieurs et inférieurs. Par contre, après le retour au domicile, la tension artérielle des premiers (rangs supérieurs) redescend beaucoup plus vite que celle des seconds (rangs inférieurs). Or, une tension artérielle qui reste élevée longtemps est nocive pour la santé (maladies cardio-vasculaires). La raison pour laquelle la tension artérielle reste plus longtemps élevée chez les personnes des rangs hiérarchiques inférieurs pourrait s'expliquer par le fait qu'ils ne peuvent réagir au stress qu'ils subissent. On pourrait parler de stress "négatif"5.

Ne pourrait-on pas dès lors estimer que le stress engendré par les situations de précarité a des effets négatifs sur la santé ? Le stress "négatif" fait sans doute aussi partie des facteurs qui peuvent expliquer la surmortalité des chômeurs et des allocataires.

simplement en l'absence de maladie. Les inégalités sociales ont donc des conséquences directes et indirectes sur l'état de santé. Ce ne sont pas les soins de santé seuls qui pourraient améliorer radicalement cet état de choses, malgré les 500 milliards de BEF qui y sont consacrés (soit un tiers de l'ensemble de la sécurité sociale!).

Il faut réorienter les priorités, prendre des mesures sociales, politiques, économiques, pour assurer une meilleure répartition des richesses, et assurer des conditions de vie décentes à tous. Il faut obtenir de nouvelles organisations du travail, garantir à tous et toutes une vie digne et autonome.

Adolphine, n'y a-t-il personne que je puisse savonner?J'ai un peu de stress négatif.



### 4. Pour conclure



Il y a un lien important entre l'activité professionnelle, qu'elle soit présente, absente ou perdue, et l'état de santé. La santé, dans sa définition, correspond à un état de complet bienêtre physique, mental et social, et non

### La Directive Bolkestein

Les Directives sont les "lois" de l'Union Européenne. Lorsqu'elles sont adoptées, tous les Etats membres (25, désormais) sont obligés de modifier ou de compléter leur législation nationale pour s'y conformer. Qu'est-ce qui changerait, demain, en Belgique, si la proposition de « Directive Bolkestein » était adoptée ?

La précédente Commission Européenne était dirigée par 20 commissaires ; le libéral hollandais Frits Bolkestein y était responsable du marché intérieur. A ce titre, il a déposé en janvier une proposition de Directive qui vise, selon lui, à « supprimer toute entrave à la libéralisation des services ». Approuvée par la Commission dans son ensemble, cette proposition doit encore passer devant le Parlement européen avant de prendre "force de loi". Il n'est pas encore trop tard, donc, pour se pencher sur son contenu, se demander quel avenir elle nous prépare ... et pour s'y opposer.

### **Deux grands principes**

La proposition de Directive avance pour l'essentiel deux grands principes : la liberté d'établissement, sans lois ni réglementations "inutiles", et le principe du "pays d'origine".

Le premier principe concerne la liberté d'établissement. La question est : l'entreprise XYZ peutelle, librement, s'établir dans n'importe quel pays de l'Union européenne ? Doit-elle demander des autorisations, se conformer à des règles nationales, respecter des limitations etc. ? L'idéal de la Commission européenne semble être qu'en la matière les entreprises puissent faire ce qu'elles veulent où elles veulent. Elle présente l'établissement d'une entreprise comme un progrès en soi, sans jamais voir que pour s'établir en un lieu (par exemple à Varsovie), une entreprise doit guitter un autre lieu, ou éventuellement renoncer à s'établir dans le lieu prévu initialement. A noter : la notion d'établissement concerne le siège juridique, qui n'est pas obligatoirement l'endroit où se déroulent les activités de l'entreprise.

Le second principe concerne la liberté de prestation de services. La question est : si une entreprise établie dans un pays de l'Union (par ex. la Lituanie) veut prester des services dans un autre (par ex. la Belgique), à quelles règles de droit doit-elle se conformer ? Au droit belge ou au droit lituanien ? La proposition de directive opte pour la seconde solution : c'est le pays d'origine (celui du siège officiel de l'entreprise) qui compte (avec Ryanair, on a un avant-goût de ce que cela signifie). Ces deux principes sont présentés plus en détail ci-après.

Extrait du "Droit de l'Employé", mensuel de la CNE, juillet

### S'établir où l'on veut!

La Directive veut interdire tous les obstacles "injustifiés" qui constitueraient un frein à l'établissement d'une entreprise sur le territoire d'un Etat membre. Cela signifie la dépossession des pouvoirs publics de leurs possibilités d'organisation et de contrôle de l'activité de services. En effet, dans de nombreux domaines, des règles ont été établies pour protéger des professions, ou les usagers, ou la santé publique (voir encadré). Si la Directive passe, cela signifie que toutes ces règles décidées démocratiquement par nos représentants élus seraient à la merci de la Commission, qui pourrait les interdire comme "règles injustifiées". Ceci rappelle évidemment le débat sur les hormones dans la viande de bœuf : l'Union Européenne avait interdit l'importation de viande aux hormones; l'Organisation Mondiale du Commerce a condamné cette interdiction. au nom du libre commerce.

### Bazarder nos règles et lois ?

En Belgique, n'importe qui n'a pas le droit d'ouvrir une pharmacie n'importe où, ni une agence d'intérim ou de gardiennage. Celui qui veut ouvrir un commerce doit respecter des règles quant aux heures d'ouverture. L'accès à de nombreuses professions est protégé: pour les exercer, il faut un diplôme ou un certificat ad hoc. Toutes ces règles ont été voulues par nos parlements, ou par des conventions collectives, afin de protéger la population. Qui peut juger si ces règles sont utiles ou dépassées ? Nos parlementaires ou un fonctionnaire de la Commission ? Et au nom de quoi : du bien-être des travailleurs et des clients-usagers ... ou au nom du seul profit ?

La question, en fin de compte, est de savoir si les citoyens ont encore le droit de se donner des règles pour organiser la société, ou si les intérêts du commerce et du profit surpassent tout.

### Pays d'origine

En second lieu, la Directive met en avant le principe du "pays d'origine "ce qui signifie que la législation applicable est celle du pays où l'entreprise est établie et non celle du pays où le service est rendu. En d'autres mots, une entreprise de services qui a établi son siège social en Lituanie pourrait soumettre les travailleurs prestant en Belgique... à la législation sociale lituanienne ! Ce principe est en contradiction avec une Directive de 1996, qui assurait aux travailleurs détachés dans un autre pays de bénéficier du droit social du pays où ils travaillent. (voir encadré) Le flou créé entre ces deux directives et l'interdiction voulue par la Directive de toutes les "formalités administratives" qui permettent concrètement le contrôle (documents sociaux, etc.), conduiront dans les faits à rendre impossible le contrôle du droit social belge par des travailleurs (quelle que soit leur nationalité) travaillant ici. A l'extrême, on pourrait imaginer une entreprise établie de longue date en Belgique, établissant un "siège administratif" (une boîte aux lettres) en Lituanie : elle pourrait conserver les mêmes agents, les mêmes clients et les mêmes activités ici ... mais elle ne serait plus tenue que par le droit social lituanien et n'aurait à en répondre qu'à l'inspection du travail lituanienne!

### Catastrophes en catimini

Une fois de plus, nous sommes devant un mécanisme où des bouleversements considérables de notre modèle social sont préparés dans des cercles très discrets, sans que les conséquences politiques et sociales soient discutées ni même connues. L'hypocrisie tient à ce que nos gouvernements approuvent d'une main ces projets (via par exemple leurs délégués à la Commission)... avant de protester solennellement ensuite, une fois que la Directive est passée et qu'ils se retrouvent "bien obligés". Dans quelques années, nos gouvernements pleurnicheront-ils en nous expliquant qu'ils sont bien obligés de démanteler nos acquis sociaux "à cause de la Directive Bolkestein"?

C'est aujourd'hui que nous devons, parce qu'il est encore temps, exiger d'eux qu'ils refusent la logique même de cette proposition de Directive.

### La directive de 1996 sur le détachement de salariés

Sous la pression syndicale, l'Union Européenne a établi en 1996 une directive sur le détachement des travailleurs : elle établit que toute personne travaillant en Belgique a droit aux conditions de travail et de salaire du droit social belge. Ce n'est donc pas le pays d'origine qui compte, mais bien le "pays hôte". C'est tout à l'avantage des travailleurs belges et des immigrés établis ici : en effet, sans cela, les patrons seraient tentés d'embaucher au rabais des travailleurs "importés" pour l'occasion. Mais il n'est pas simple de faire respecter cette Directive : elle a dû être traduite dans le droit national des 15 Etats-membres ... et l'expérience indique qu'elle n'est pas respectée partout. Au lieu d'améliorer et de renforcer ce bon principe, la proposition de Directive Bolkestein le bat en brèche.



# A lire, à débattre

### BLOGUE S'ils avaient su en 2004...!

Nous sommes en mai 2015. On vient de fermer le dernier bureau de poste de village existant encore dans l'Europe des 28. Plus de problème pour trouver un lit à l'hôpital : les soins de santé coûtent si cher que seuls les riches se soignent. Il n'y a plus d'élèves difficiles ou de caïds dans les écoles : elles sont privées et seuls les gosses de riches peuvent les fréquenter. La dernière ligne de chemin de fer non-TGV sera supprimée le mois prochain : pas assez rentable. De toute façon, comme les rails n'étaient plus entretenus depuis 5 ans, il y avait trop d'accidents. Un géant suisse de l'assurance vient de racheter les Mutualités chrétiennes. Les chômeurs sont ivres du matin au soir car la bière, le vin et la slivovitch sont moins chers que l'eau du robinet. On se chauffe avec des livres, car le gaz et l'électricité sont hors de prix. « Ah, disent les vieux en chevrotant, si on avait su ! Si on avait su à quoi ça nous mènerait, cette directive Bolkestein que le Parlement européen a votée en 200! » Et ils se lèvent pour rentrer dans leur asile de charité. Ils se lèvent, parce qu'ils n'ont plus de pièces pour alimenter le monnayeur de leur banc de square, où la place assise coûte désormais un euro la demi-heure.

Extrait d'un "Blogue" de **Jean-Jacques Jespers** diffusé dans "La semaine infernale" (RTBF, La Première) publié ici avec l'aimable autorisation de l'auteur.

### 6ème commémoration de la mort de Semira Adamu

Le samedi 25 septembre, nous manifesterons à Bruxelles puis organiserons un débat sur les sans-papiers. Afin que jamais la mémoire de ce qu'a vécu Semira, assassinée le 22 septembre 1998, ne soit étouffée.

Les Centres fermés emprisonnent toujours des familles entières sans que le moindre contrôle démocratique ne puisse s'y exercer. L'Office des Étrangers continue à délivrer en grand nombre des ordres de quitter le territoire. Les expulsions individuelles au départ de Zaventem sont devenues une routine alors qu'il devient monnaie courante que des charters soient affrétés à cette fin. Ces pratiques mettent nos droits démocratiques en péril. Nous exigeons une réponse humaine aux situations de détresse qui poussent ces populations à chercher asile dans nos pays. Nous ne pouvons tolérer que nos gouvernants, en fermant les yeux, obligent ces populations d'exclus à recourir au travail au noir, contribuant ainsi au retour de l'esclavage.

Cette politique honteuse plonge des familles entières dans des conditions de vie dégradantes, les jetant en pâture aux marchands de sommeil et en faisant des délinquants malgré eux.

À l'issue de la manifestation, une rencontre de discussion sera organisée afin de partager nos expériences et nos réflexions sur la lutte des sans-papiers. Un mémorandum de cette journée sera rédigé afin d'en assurer le suivi.

- Samedi 25 septembre à partir de 14 h : Manif depuis la place de Londres, à Ixelles.
- à 19h, au Pianofabriek, rue du Fort 35 St. Gilles : débat sur la régularisation des sans-papiers et leur droit à une libre circulation.

Contacts et infos: www.cracpe.tk - Tél: -Oscar 0496-40.33.09

### Quelle Constitution pour l'Europe ?

### Pour une Europe démocratique, sociale, écologique et solidaire

en bref

L'Union Européenne va se doter d'une Constitution. Cela devrait réjouir tous ceux qui rêvent d'une Europe solidaire et forte. Mais l'Europe qui nous est proposée ne ressemble pas du tout à ce que nous pouvions rêver et espérer. Analyse de ce texte controversé.

Position d'ATTAC Wallonie-Bruxelles; présentation: Yves Martens.

Tél: 04.340.08.71: mail: <wal-bxl@attac.be>.

1. L'arbre qui cache la forêt

Le débat sur une Constitution pour l'Europe a été largement éclipsé par les tensions, au sein des instances européennes, portant sur le fonctionnement de l'Europe (...)

D'aucuns estiment que ce projet de Constitution contient des points suffisamment positifs pour ne pas le rejeter en bloc. (...) Ceci occulte le fait que le projet tend à légaliser pour l'avenir une Europe libérale et franchement peu démocratique. En réalité, notre rejet de cette Constitution est motivé à la fois par la manière non démocratique dont elle a été élaborée, par l'ambiguïté de son statut juridique et par notre critique du contenu du document proposé à la signature des 25 pays membres de l'UE. Ce n'est pas un "non" à l'Europe et moins encore l'encouragement à un repli nationaliste. C'est un NON "alter-européaniste", pour une autre Europe dans un autre monde, pour une refondation sociale et démocratique de l'Europe, bref pour une Europe sociale, démocratique, écologique et solidaire.

### 2. Une démarche peu démocratique

Le projet de Constitution représente (...) un recul par rapport au modèle démocratique conquis de haute lutte au fil des siècles et qui avait abouti à la légitimation des principes suivants : la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) ; la représentativité ; le suffrage universel ; l'élection récurrente ; le débat politique et la séparation des Eglises et de l'Etat. En effet, les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe ont contrevenu à ces principes de diverses manières.

### Une Constitution sans Constituante

Le Traité constitutionnel n'émane d'aucune

souveraineté populaire démocratique, ni d'aucun pouvoir constituant effectif. C'est la Convention sur l'avenir de l'Europe (...) qui (...) a discuté, pendant seize mois, d'un document qui n'a pas été voté, mais accepté au consensus. En outre, plus des deux tiers de ce document de 300 pages n'ont jamais été débattus par les "conventionnels", mais ajoutés après les travaux de la Convention.

### Constitutionnaliser les politiques néolibérales

Fait aggravant, cette Constitution ne se borne pas à fixer quelques principes généraux et à préciser le système institutionnel. Elle intègre les Traités existants qui précisent les orientations et définissent les politiques. Ce projet de "Traité constitutionnel" grave donc dans le marbre le credo néolibéral, inscrit dans les traités de Maastricht et d'Amsterdam, et systématise les réformes déjà adoptées. Son fil conducteur est clairement exprimé : « la concurrence est libre et sans entraves » (art.1-3-2) afin de promouvoir la dite « économie sociale de marché hautement compétitive » (art. 1-3-3). (...)

### Un acte de naissance illégitime

Une fois adopté, ce (...) « Projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe », sera bel et bien un Traité constitutionnel, qui s'imposera aux institutions européennes comme aux Etats membres. Il prévaudra dès lors sur les Constitutions nationales, et donc sur la Constitution belge. Le Parlement serait amené à ratifier, à la majorité simple, ce Traité constitutionnel (accepté ou refusé, mais pas amendable!), c'est-à-dire un texte ayant une valeur supérieure à notre Constitution, alors que toute transformation de cette dernière nécessite normalement des majorités et des procédures spéciales (à savoir, notamment, la majorité des deux tiers). (...)

### • Une Constitution pour l'éternité ?

Ce nouveau Traité international doit être ratifié à l'unanimité des Etats membres de l'UE. Mais, ensuite, il ne pourra plus être modifié si un Etat s'y oppose. L'article 4-7 stipule en effet que « les amendements entreront en vigueur après avoir été ratifiés par tous les Etats membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives ». Il sera donc à peu près impossible

A lire, à débattre



de l'amender (...).

### Le retour des Eglises dans les affaires d'Etat

Dans sa forme actuelle, le Traité comporte un article (art. 51) qui tend à instituer des relations privilégiées entre les institutions de l'Union d'une part, et les Eglises et organisations laïques d'autre part. Cet article consacre donc la réinsertion des Eglises dans la sphère publique, ce qui nous paraît inopportun et inacceptable.

### 3. Un traité constitutionnel au contenu inacceptable

- « L'économie de marché ouverte où la concurrence est libre » : voilà le principe primordial et unique, qui figure au cœur de chaque chapitre, y compris ceux qui traitent de questions politiques ou sociales. (...)
- Tous les articles qui ont fondé l'offensive contre les services publics sont maintenus. Ils confortent ainsi l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), avec de nouvelles attaques en vue contre les services publics. Dans l'actualité récente, ces volontés ont d'ailleurs été confirmées dans le projet de directive rédigé par les services du Commissaire européen Frits Bolkestein et relatif « aux services dans le marché intérieur ». (...)
- Les politiques de l'emploi des Etats restent soumises aux grandes orientations de politique économique (GOPE) (...). Les Etats de la zone euro sont impérativement tenus de renforcer leur discipline budgétaire (art. 3-8).
- Le document consacre la liberté de circulation des capitaux, assimilant "l'intérêt commun" à « la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs ». Ceci est une manière de remettre en selle le fameux AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement), laissant les mains libres aux entreprises multinationales. (...)
- Le Traité rappelle l'autonomie de la Banque centrale européenne (BCE) par rapport aux institutions politiques élues et confirme ainsi le renoncement des Etats à intervenir en

matière de politique monétaire.

- Ce Traité confirme l'étroite collaboration de l'UE avec l'OTAN, tout en oeuvrant à la mise sur pied d'une force militaire autonome au niveau européen. En outre, il engage explicitement l'Union dans la relance de la course aux armements et annonce une escalade des budgets militaires, qui risquerait de se faire au détriment des budgets sociaux (art. 40-3).
- Le projet de Traité constitutionnel (...)
  restreint encore davantage le droit d'asile. La
  phrase « Toute personne ayant la nationalité
  d'un Etat membre possède la citoyenneté de
  l'Union » restreint l'accès à la nationalité aux
  seuls ressortissants d'Etats membres (...)

### 4. L'Europe sociale toujours en panne

La politique sociale est intégrée dans la partie intitulée "Politiques dans d'autres domaines spécifiques", comme si elle ne concernait pas toute la population, ne relevait pas de l'intérêt général et ne constituait pas, à elle seule, une compétence politique globale et fondamentale. (...)

Article III-103: « L'Union et les États membres, conscients des droits, tels que ceux énoncés dans la Charte sociale européenne signée à Turin le 18 octobre 1961 et dans la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs de 1989, ont pour objectifs la promotion de l'emploi, ... ». Il s'agit, certes, d'une confirmation des accords antérieurs mais à quel point prudente ("conscients de"), d'autant que la phrase suivante déclare : « A cette fin, l'Union et les États membres agissent en tenant compte de la diversité des pratiques nationales. en particulier dans le domaine des relations conventionnelles, ainsi que dans la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie de l'Union ». Cette disposition est de nature à nuire aux perspectives d'action commune des travailleurs au niveau européen et insiste encore sur les exigences de compétitivité auxquelles sont attachées, depuis tant d'années, les normes de modération salariale, de flexibilité et autres. (...)

La Charte (...) reconnaît, dans son préambule, les textes qui la précèdent, tels que la Convention européenne de Sauvegarde des Droits de

# A lire, à débattre



l'Homme et des Libertés fondamentales, etc. Cependant, outre le fait qu'un préambule est généralement dépourvu d'effet contraignant, et donc sans grande valeur sur le plan légal, notons que le propos qui suit accorde au Præsidium de la Convention qui a élaboré la Charte « le droit de soumettre l'interprétation des juridictions de l'Union et des États membres à ses propres explications. (...) ».

Quant au droit au travail, aux prestations sociales (retraite, chômage ...), à un revenu d'existence, au logement, la Charte s'exprime en terme de « droit de travailler, de rechercher un emploi... », « d'accès aux prestations », à « une aide sociale », ... Il n'est donc nullement question de droits sociaux justiciables, mais seulement d'objectifs à atteindre « selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales ».

### 5. Pour une refondation sociale et démocratique de l'Europe

(...) Il est urgent de mettre sur pied un véritable plan de mobilisation sociale, articulé sur le terrain national et international, et susceptible de favoriser la concrétisation politique de ces objectifs. Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche portée aujourd'hui par un nombre toujours plus grand d'organisations, et par les forums sociaux (...).

S'opposer au néolibéralisme et à sa domination, rejeter la "marchandisation du monde", rechercher ensemble des alternatives démocratiques, sociales, écologiques à la domination des oligarchies financières et économiques, implique une rupture positive et salutaire avec la construction actuelle de l'Europe, avec les politiques néolibérales menées, depuis une vingtaine d'années, non seulement par les grandes institutions politiques, financières et économiques internationales, mais aussi par nos propres gouvernements. Il n'y aura pas de refondation ou de réorientation significative sans l'ouverture d'un débat en profondeur sur l'avenir de l'Europe.

La constitution de l'UE nous concerne toutes et tous. Ce sont les peuples d'Europe qui doivent décider de l'Europe qu'ils souhaitent. Il s'agit de reconstruire le lien entre les peuples et les élus, le peuple donnant un mandat de constituant à une assemblée composée exclusivement d'élus. Un débat en profondeur devra ensuite être mené par les Parlements, aux niveaux national et européen. Ces parlementaires pourront alors estimer dans quelle mesure, soucieux de leur représentativité, ils choisiront de donner toute la publicité requise à leurs débats, et d'envisager la nécessité d'un référendum. Par la suite, une telle Constitution devra pouvoir être révisée par une majorité qualifiée au sein du Parlement européen. (...) Vous trouverez le détail des propositions alternatives d'Attac dans la version intégrale de cet article (voir ci-dessous).

### 6. Mobilisation

L'Europe dont nous avons besoin, face à la mondialisation libérale, aux firmes transnationales, n'est pas celle qui se fait aujourd'hui. Bien au contraire, cette nouvelle Constitution pour l'Europe grave dans le marbre des orientations et des politiques néolibérales, qui s'imposeront aux institutions européennes comme aux Etats. Accepter ce Traité constitutionnel en misant sur des améliorations possibles par la suite, c'est accepter que cette Constitution légalise pour l'avenir une construction européenne peu démocratique, antisociale, voire militariste.

Nous sommes des "alter-européanistes". L'Europe que nous voulons (...) passe par l'affirmation selon laquelle l'amélioration permanente des droits sociaux, culturels, environnementaux, individuels et collectifs, constitue l'objectif essentiel de toute société démocratique. (...) Nous appelons les associations, les organisations sociales et syndicales, ainsi que les collectifs de lutte contre le néolibéralisme à rejeter ce projet de Traité constitutionnel.

Nous appelons le Parlement belge, le Parlement wallon, le Parlement flamand, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, le Parlement de la Communauté française, le Conseil de la Communauté germanophone à se prononcer contre ce projet de Traité constitutionnel. (...)

Texte intégral disponible sur <a href="http://www.sap-pos.org/txt-fr/2004/mai/position\_attac.htm">http://www.sap-pos.org/txt-fr/2004/mai/position\_attac.htm</a>



### Dossier Femmes et exdusion

### 2ème partie



Publié avec l'aimable autorisation du dessinateur Kroll

### Femmes actrices de changement

Un témoignage de Solange Massaux, stagiaire de l'EFT Forma; paru dans Coulisses 1/99, p 5.

### Du rêve à la réalité

En 1975, très grande rêveuse, je me suis mariée. De cette folie sont nés mes trois enfants que j'adore, seule réalité de mon rêve. Je travaillais alors dans le magasin de laines à tricoter de mes parents, comme aidante - non rémunérée. Ayant de lourdes charges, j'ai pris en supplément du travail le week-end comme barmaid chez le frère de mon mari. J'étais assez fière de moi car je percevais un très bon salaire et je pouvais vivre aisément. Mais j'étais aveugle et je ne comprenais pas.

### L'infidélité de l'époux

Très vite, j'ai été trompée, humiliée, frappée par un mari qui était devenu alcoolique. En 1990, mes parents étant décédés depuis longtemps, la vie était impossible. La séparation était plus que nécessaire. J'avais perdu mon travail chez mes parents mais aussi mon travail de barmaid. C'est alors que j'ai compris que je n'avais aucun statut social, et j'avais trois enfants à éduquer et à nourrir. J'avais été inconsciente, j'avais tant travaillé et je n'étais rien du tout, j'avais un dossier au CPAS. Quelle honte, quelle déchéance! Je réalisais que j'avais 34 ans et que j'étais trop vieille pour trouver du travail car, quand je me présentais, on me répondait que les lois sociales étaient trop chères à mon âge!

En 1995, je me suis remariée avec un monsieur de nationalité pakistanaise avec qui je suis très heureuse et j'ai fait la superbe expérience d'enseigner l'anglais dans une école au Pakistan. J'y ai vécu trois ans. Mes filles étant à leur ménage, seul mon fils m'accompagnait. J'ai aussi côtoyé des femmes asiatiques et vécu avec elles. Pauvres ou riches, elles n'avaient aucun statut social et moi non plus d'ailleurs. Les voyant cloîtrées dans leur maison (quand elles en ont une), entre une belle-mère qui n'est pas toujours très douce et une ribambelle de mômes, dépendant de leur mari pour tout, ayant une soumission totale, j'ai eu peur et j'ai aussi pensé que je n'avais pas à me plaindre.

### Le retour

Je suis donc rentrée au pays en juillet 1998.

Mon statut social, voilà ce que je voulais vraiment au plus profond de moi-même : un statut. Plus de domicile, plus de logement, plus rien. J'étais SDF. Il fallait encore tout recommencer car mon fils était avec moi et mon mari allait me rejoindre.

Première étape : une maison d'accueil. Un nouveau dossier au CPAS, une nouvelle étiquette. Deuxième étape : trouver un logement. Beaucoup de disponibles mais beaucoup de refus car j'étais au CPAS. J'ai fini par trouver une gentille propriétaire qui m'a acceptée malgré que j'étais SDF. Troisième étape : des meubles. OXFAM et les Petits Riens étaient très chers. A crédit, il n'en était pas question, même pas pour un lit pour mon fils, car j'étais au CPAS et je n'avais pas de statut social! J'ai attendu des dons.

### La clé, la solution

Quatrième étape : retrouver mon statut. J'ai su par l'intermédiaire de mon assistante sociale qu'il existait des asbl qui pouvaient m'aider à retrouver ce fameux statut. J'ai donc fait la connaissance de Forma. J'ai choisi de suivre une formation en nettovage et cafétéria. J'ai commencé en octobre 1998. Je me sens beaucoup mieux. J'essaie d'oublier que je suis au CPAS. J'ai pas mal de coups durs, de coups de cafard. Côté sentiments, j'ai un époux formidable, un fils que j'adore, mais certains jours, j'ai envie de baisser les bras. Alors j'en parle avec Sylvie, notre assistante sociale chez Forma, qui me remonte le moral. J'ai aussi Marie-Paule, la directrice, qui m'aide beaucoup et me conseille!

### Le bout du tunnel?

Maintenant, avec Forma, j'ai beaucoup de chance. J'y ai trouvé une grande famille et un grand espoir d'avoir enfin ce statut social après dix-huit mois de contrat. Mais après ? Je serai encore trop vieille pour trouver du travail et Forma ne peut pas me garder...

### Témoignage



### Le parcours de la combattante

### Les femmes les moins qualifiées et l'insertion professionnelle

La recherche-action JUMP s'est déroulée de 1996 à 2000 sous la responsabilité du Service Egalité des Chances du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, avec le soutien du Fonds social européen Objectif 3.

Sa réalisation a été confiée au Réseau Flora. Cette recherche-action avait pour objectif de contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de femmes peu scolarisées via la compréhension de leurs difficultés et de leurs atouts, via l'information des personnes qui les accompagnent dans leur parcours d'insertion et via la sensibilisation des employeurs potentiels à leur embauche. Les points communs de ces femmes sont qu'elles présentent un faible niveau de scolarisation et qu'elles connaissent la précarité, voire la pauvreté. Le projet a débuté par une écoute active de femmes concernées et de représentants des organisations auxquelles elles ont affaire dans leur parcours d'insertion. Il ne s'agissait pas de mesurer et quantifier la réalité, mais bien de la décrire, la comprendre et la montrer.

1. La famille comme unité de base

La famille nucléaire est encore considérée comme l'unité sociale de base dans notre société. Du coup, beaucoup de femmes font passer l'intérêt du ménage dans son ensemble avant leur intérêt personnel : elles se retirent totalement ou partiellement du marché de l'emploi ou se contentent de travailler au noir pour privilégier leurs enfants et leur ménage. Ce qui fait qu'elles n'ont pas d'expérience professionnelle reconnue lorsque la famille éclate et qu'elles doivent subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Le partage traditionnel des rôles fait aussi qu'une femme qui cherche un travail rémunéré est en concurrence avec des hommes et que, même si elle travaille à l'extérieur, elle doit continuer à assumer le travail reproductif (que son compagnon ait ou non un emploi). Il est alors facile de prétendre que les femmes sont souvent absentes parce qu'elles portent la responsabilité du ménage et des enfants.

La rupture du couple est un moment critique où les femmes réorganisent leur vie. En ce Résultats d'une recherche et hommage au courage et à la ténacité de ces femmes.

sens, c'est aussi un "bon" moment pour entamer une formation ou entrer dans un projet d'insertion. Le fait d'avoir à ce moment des enfants à élever peut être une difficulté mais c'est aussi une motivation à s'en sortir et à tenir bon.

Ce sont les femmes seules, responsables de leurs enfants, qui sont en première ligne des risques de précarité et de pauvreté.

Les expériences, les besoins, les émotions des femmes en recherche d'insertion ne sont pas différents des nôtres. Si, en tant qu'intervenant dans leur parcours, nous admettons ces ressemblances et que nous analysons comment nous-mêmes construisons notre vie, peut-être serons-nous moins enclins à enfermer les femmes dans leurs difficultés et pourrons-nous mieux les encourager à prendre leur vie en main avec persévérance.

### 2. Les difficultés rencontrées sur le marché de l'emploi

- L'évolution du marché de l'emploi est défavorable aux femmes en recherche d'insertion : l'éventail des métiers accessibles s'est réduit, les exigences de flexibilité et de polyvalence augmentent, les statuts précaires se multiplient...
- Les salaires peu élevés et les conditions de travail difficiles compliquent la conciliation du travail professionnel et du travail familial. Ainsi la flexibilité imposée (intérim, contrat à durée déterminée, temps partiel, horaires variables) particulièrement aux métiers "féminisés" (pensez aux caissières de grandes surfaces et aux nettoyeuses de bureau par exemple qui sont au travail à l'heure où il faut lever les enfants et les conduire à l'école ou les ramener) rend la conciliation avec la vie familiale difficile, en particulier pour les femmes seules avec des enfants.
- · Les femmes, plus que les hommes, dépen-

Flora, Réseau
pour la
formation et la
création
d'emploi avec
des femmesasbl;
<www.florainfo.
be>

Dossier Femmes et exclusion



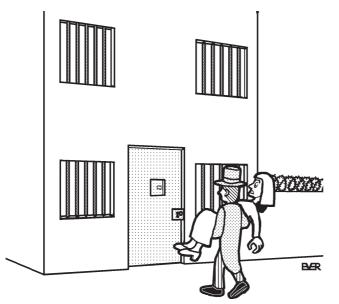
(1) Voir aussi article page 21. dent des transports en commun. Ce qui est particulièrement handicapant lorsqu'elles travaillent en dehors des heures de bureau ou dans des entreprises mal desservies par les transports publics.

- Pour les femmes d'origine étrangère, les préjugés racistes viennent encore aggraver les difficultés.
- De plus, certains préjugés sont défavorables à l'insertion professionnelle des femmes. Par exemple, les femmes manqueraient de compétences techniques, ce qui fait qu'elles "sont juste bonnes" pour des travaux de pure répétition. Les femmes attirées par "un métier d'homme" et qui font l'effort de se former en conséquence, trouvent difficilement un employeur. Pourtant cette démarche est tout sauf évidente car elles ont fait la preuve d'une motivation et d'un courage peu communs (vexations de toutes sortes lors des entretiens d'orientation et des formations).

L'écart entre les aspirations des femmes et les postes qu'elles peuvent obtenir est considérable. Et pourtant, la plupart des femmes veulent accéder à l'emploi et veulent même s'impliquer dans leur travail plus qu'on ne s'y attendrait au premier abord.

### 3. Le non emploi

Ne pas avoir d'emploi entraîne toutes sortes d'effets négatifs pour les femmes comme pour



les hommes<sup>1</sup> : manque de revenus, dépendance par rapport aux proches (ne pas avoir de revenus met la femme à la merci des violences physiques ou morales de ceux dont elle dépend) ou par rapport aux dispositifs sociaux, condamnation à l'inaction, mépris de la part de l'entourage, sentiment de dévalorisation, absence d'identité, problèmes psychiques, manque de contacts et de vie sociale. Les femmes en insertion ont souvent un réseau de relations limité. Elles ont besoin d'un "bon motif" pour sortir de chez elles : leur compagnon les enferme littéralement, elles ont intériorisé l'idée que leur place est à la maison, elles ne voient pas ce qu'elles iraient faire à l'extérieur...

Pour beaucoup de femmes, l'emploi semble un bon moyen d'échapper à ces problèmes. La motivation à l'emploi peut aussi tenir à une valorisation du travail en soi ou d'un certain métier.

Mais les femmes doivent parfois surmonter de sérieuses contre-motivations pour se tourner vers l'emploi. Il arrive en effet souvent que, tout bien calculé, accéder à l'emploi signifie pour elles, au moins à court terme, gagner la même chose (ou moins) qu'au chômage ou au minimex, voire mettre en danger leur peu de sécurité financière.

Enfin, la motivation à l'emploi fluctue au cours de la vie des femmes, malheureusement souvent à contretemps de ce que le marché de l'emploi est disposé à leur offrir. Quand elles ont des enfants en bas âge, elles seront moins motivées à chercher un emploi que quand leurs enfants sont grands et plus autonomes. Lorsque leurs enfants grandissent, les femmes retrouvent une plus grande disponibilité mais elles ont vieilli et leur expérience professionnelle est dépassée.

Si l'on compare les aspects positifs de l'emploi (sortir de ses "quatre murs", ambiance au travail) avec les inconvénients que celui-ci engendre (fatigue due à un métier dur, perte de revenus, difficulté pour assumer les responsabilités familiales), on comprend mieux l'ambivalence des femmes en recherche d'insertion.

Quelle que soit la force de leur motivation à l'emploi, de nombreuses femmes en recherche d'insertion sont confrontées à l'insuffisance des services qui les aideraient à assumer leurs

Dossier Femmes et exclusion

tâches familiales tout en travaillant à l'extérieur et n'ont pas d'autre solution que de renoncer temporairement à l'emploi. Par exemple, les services d'accueil ou d'animation pour les bébés, les enfants et les adolescents font trop souvent défaut ou sont mal répartis. Pour que les femmes puissent s'inscrire dans la logique de l'insertion professionnelle, ces services devraient être considérés comme une priorité.

faire revivre ce qui a miné leur confiance en elles.

Une femme à l'emploi après un "article 60": « Je suis fière de me débrouiller seule. Avec mon contrat de travail, j'ai réussi quelque chose et je suis sur le chemin du travail jusqu'à ma pension ».

Une femme qui a pris le statut indépendant : « Être au chômage, c'est péjoratif et être au CPAS, c'est pire. C'est mieux de travailler, même en gagnant moins : on est moins harcelé. Il faut dire oui à n'importe quelle place. »

Une formatrice : « Il faut être très forte ou très pauvre pour trouver un bénéfice à travailler dans les conditions offertes aujourd'hui par le marché lorsqu'on est femme peu scolarisée aux qualifications non reconnues. »

### 4. Les facteurs personnels

Dans sa vie, tout être humain fait face aux difficultés qu'il rencontre en mobilisant les atouts dont il dispose. Les femmes en recherche d'insertion ne sont pas différentes des autres, à cela près qu'elles doivent lutter pour obtenir ce qui va de soi pour d'autres et que la combinaison de différents éléments problématiques les rend plus vulnérables.

Il n'existe pas un profil type de « la femme peu scolarisée, chômeuse de longue durée ». C'est pourquoi il est important de proposer à chacune une démarche sur mesure :

- en l'aidant à résoudre les problèmes pratiques qu'elle juge prioritaires (endettement, logement, problèmes de santé, problèmes de mobilité, etc.)
- en tenant compte de sa personnalité, de ses valeurs, de son caractère...

Sachant que beaucoup de femmes sont marquées par des expériences successives de rejet et d'échecs, les intervenants dans leur parcours doivent avant tout veiller à ne pas leur

### Ma vie de caissière

en bref

Huit heures 1 par jour derrière une caisse pour 945 euros net par mois, le mal de dos et le règne des petits chefs en prime : une collaboratrice de L'Express s'est fait embaucher dans un supermarché et a partagé le quotidien de ces employés, observateurs privilégiés de la société de consommation.

Article de
Judith Rablat
(extraits),
L'Express du 2
août 2004;
extraits
préparés par
Ghislaine de
Smet; publié
avec l'aimable
autorisation du
magazine
l'Express.

Cela commence dans un bureau de la direction du personnel. Une jeune femme blonde, m'annonce le programme. Elle égrène les quatre commandements de la caissière : « Pas une minute de retard. Pas de bavardage avec vos voisines. Pas plus de 5 euros d'erreur de caisse en fin de journée. Et, bien sûr, pas de tenue excentrique sous votre blouse ». « Vous serez la caissière 215 », précise-t-elle à toutes fins utiles. Je ne suis plus qu'un numéro. Elle m'assène sa botte secrète, le fameux « SBAM : N'oubliez pas. Chaque client y a droit. Sourire. Bonjour. Au revoir. Merci. Ce n'est pas si difficile à retenir. »

Bienvenue dans le monde merveilleux des caissières de supermarché. Car j'ai signé. Un contrat à durée indéterminée. Du jour au lendemain, j'ai été embauchée. Ici, dans ce supermarché de la banlieue ouest de Paris, on ne fait pas la fine bouche devant les CV. A longueur d'année, il y a des postes de caissière à pourvoir. Le métier est miné par un turnover endémique et par sa réputation de terminus social pour lycéens en rade.

### Plus instructif que la Sorbonne

Les premiers jours, je m'accroche à mon tiroircaisse comme à une bouée de sauvetage. En huit heures, l'équivalent de 10.000 euros - en chèques, cartes bancaires ou espèces - va me passer entre les mains. Cette simple idée me tétanise. Ne pas faire d'erreur en rendant la monnaie. Soustraire les avoirs. Connaître par cœur le prix des produits en promotion. En fin de matinée, j'ai déjà la migraine. A ma caisse, forcément, les clients s'agglutinent. Une seule journée de formation avant d'être lancée dans le grand bain.

Au bout d'une petite semaine, j'ai fini par lever le nez de mes tickets de caisse. La clientèle d'un supermarché offre un échantillon assez complet de la nature humaine. Tout le monde y passe. Ou y passera. En une semaine, 83 % des ménages français fréquentent une grande surface et y effectuent 70 % de leurs dépenses alimentaires. Sur la société comme elle va, on en apprend autant derrière la caisse d'un supermarché que dans le grand amphi de la Sorbonne. Contrairement aux idées reçues, la foule des clients est d'assez bonne composition. Quand ça bouchonne à ma caisse, il suffit d'un petit mot d'excuse pour que la tension retombe immédiatement. « Ce n'est pas grave, mademoiselle, vous n'y êtes pour rien ». Et ce n'est jamais dit avec mépris. C'est sans doute le miracle du contact humain, même s'il est réduit au strict minimum : l'indispensable SBAM et deux ou trois phrases toutes faites.

### Un article toutes les trois secondes

De la paire de chaussettes aux crèmes hydratantes, en passant par les barquettes de fraises, il n'y a plus un produit qui échappe aux campagnes de promotion. Tout l'art de l'opération consiste à faire croire au client qu'il est roi et qu'il n'a pas son pareil pour dénicher la bonne occase. Souvent, les accros du bon de réduction se précipitent sur des produits auxquels ils n'auraient même pas pensé. Pour un supermarché, les rabais, c'est tout bénéfice. Ces temples de la consommation sont pilotés avec la nervosité d'un hors-bord. Ils créent des besoins sans qu'on s'en aperçoive et parviennent à rendre indispensable le superflu. Il a suffi de deux ou trois jours d'affilée de grand beau temps sur la région parisienne pour qu'on lance la "promo ventilo". A l'ouverture, des montagnes de ventilateurs s'élevaient en tête de gondole et de grandes pancartes tombaient du plafond: « Prix exceptionnel: 19,99 euros seulement!» A 11 h 30, tout était terminé: stocks dévalisés, affiches décrochées et retardataires frustrés comme jamais.

Au bout de deux semaines, j'ai l'impression de tout connaître de la vie d'un supermarché et du métier de caissière. Je savoure les petites joies de la profession. Dans la salle du personnel, sur un grand tableau, mon nom - en fait, mon numéro... - figure régulièrement en tête



du classement des caissières les plus rapides. Un article toutes les trois secondes, c'est la barre mythique qui sépare les championnes du tiroir-caisse du reste de la profession. Les premières fois où j'ai décroché le tableau d'honneur, j'en ai presque éprouvé de la fierté. Puis, très vite, je me suis sentie dans la peau d'une écolière, infantilisée, notée, stigmatisée. Tout, ici, donne matière à un classement. A côté du tableau recensant les caissières les plus rapides, il y en a un autre, qui, lui, établit chaque jour le palmarès de celles qui savent le mieux compter. Un gros chiffre au feutre rouge indique le montant des erreurs de caisse. Moins de 5 euros, ça va. Au-delà, c'est la honte.

### La jungle des petits boulots

Dans le monde ultrahiérarchisé d'un supermarché, la sentence pète-sec, l'attitude vexatoire n'émanent presque jamais des clients. C'est le domaine réservé des petits chefs. La surprise - mauvaise, de préférence - peut surgir au moment où l'on s'y attend le moins. Ici, les chefs ne discutent pas avec leurs employées. Sinon pour leur aboyer des ordres : « Toi, tu fermes ta caisse. Et tu vas ranger les paniers. » Tout le monde obéit. Personne ne s'indigne. Pas même Francine, 51 ans, la seule caissière syndiquée du supermarché. En un mois, je ne l'ai jamais entendue s'exprimer. « Tant qu'ils me paient pour le nombre d'heures travaillées, je peux bien faire tout ce qu'ils me demandent », résume, quant à elle, Nathalie. Comme la plupart de mes collègues, la jeune mère de famille, qui a connu le chômage et les petits métiers non déclarés avant d'atterrir dans le magasin, n'a aucune envie de se révolter. Une seule chose lui importe, en réalité : régler son loyer à la fin de chaque mois et nourrir sa petite fille de 3 ans. La direction n'a pas à s'inquiéter.

### Derrière sa caisse, elle se sent exister

Les anciennes du tiroir-caisse, elles, ont moins d'états d'âme. Elles ont dix, quinze ou vingt ans de maison. Elles semblent insubmersibles dans cet océan de routine. Se plient à des règlements de plus en plus stricts avec une ardeur d'enfant de chœur. Il y a longtemps qu'Evelyne, 46 ans, n'a plus mal au dos ni à la tête. Ou alors c'est qu'elle n'en laisse rien paraître. Elle n'est pas

là pour se plaindre, n'évoque jamais le spectre de la démission et parle des 355 employés du supermarché comme d'une grande famille. Son truc à elle, c'est le contact avec les gens du quartier. Derrière sa caisse, elle n'est plus la même. Elle se sent exister. Elle connaît tous les habitués par leur prénom. Quand on lui a proposé, l'an dernier, d'être promue hôtesse d'accueil, sa réponse a cinglé : « Pas question, j'aime trop mon métier! »

Au bout de trois semaines, la visite médicale. Ça tombait bien. J'avais mal partout. Une douleur lancinante, qui remontait des poignets aux omoplates, pour finir dans le bas des reins. La faute, notamment, aux packs de maxi-bouteilles - une dizaine de kilos - qu'il faut soulever à longueur de journée. Le médecin a tenu d'emblée à me rassurer : « Je ne connais pas une caissière qui ne souffre pas du dos, de la nuque et des épaules, m'a-t-il expliqué d'un ton badin. Il n'y a pas grand-chose à faire. Je ne peux que vous conseiller de profiter de vos moments de pause pour pratiquer des exercices de relaxation. » Un peu de yoga, quelle belle idée! Le problème, c'est que les pauses ne durent que neuf minutes, et il en faut presque cinq pour rejoindre la salle de repos située au sous-sol du magasin, derrière les entrepôts. A défaut de méditation, ça dégourdit les jambes...

Durant tout le mois que j'ai passé dans ce supermarché comme les autres, je n'ai rencontré qu'une fois le directeur de magasin. C'était le jour de ma démission. Il n'a pas eu l'air plus étonné que cela. N'a rien fait pour me retenir. En sortant de son bureau, je me suis rendue pour la dernière fois dans les vestiaires du magasin. Je n'ai pas eu le sentiment d'avoir volé mon salaire mensuel de 945 euros net. J'ai raccroché ma blouse dans mon casier. J'ai croisé dans une glace mon sourire un peu figé, ce fameux SBAM qui, durant tout ce temps, m'a collé aux lèvres et dont je mettrai quelques jours à me débarrasser.

Lundi, la vie continuera. Une nouvelle caissière reprendra le n° 215 pour un mois ou pour l'éternité. Elle ne va pas chômer. Ils l'ont dit à la météo. L'été est bien là. La semaine prochaine, c'est la promo sur les glacières et les climatiseurs.



### Hyperflexibilité dans les supermarchés : un jeu où personne ne gagne...

\_en bref

Une étude | qui démontre que de meilleures conditions de travail peuvent améliorer la rentablilité d'un supermarché.

Luca Ciccia, Collectif Solidarité contre l'exclusion.

### 1. Le travail dans un supermarché

C'est bien connu, le monde des grandes surfaces est l'exemple type de l'hyperflexibilté qu'impose une concurrence effrénée dont les femmes sont le plus souvent victimes. On distingue quatre formes de flexibilité:

- · flexibilité horaire ;
- · flexibilité des salaires :
- · flexibilité des contrats :
- flexibilité fonctionnelle liée aux tâches effectuées.

Les grandes surfaces se caractérisent par une application intensive de ces modes de flexibilité, véritable obsession des employeurs. La dernière bataille syndicale - gagnée ! - liée au travail du dimanche confirme son actualité. Cette flexibilité se situe tant au niveau de la gestion du personnel que des horaires, tant dans les rayons que dans les caisses, pour les employés comme pour leurs "petits chefs". Mais elle s'applique de manières différentes selon les politiques appliquées dans les différentes grandes surfaces. Une enquête comparative<sup>1</sup> entre deux grandes surfaces aux politiques de flexibilité totalement différentes confirme que, loin d'être une nécessité économique, l'hyperflexibilité ne profite ni aux employés ni aux employeurs...

L'enquête porte sur deux modèles de gestion de la flexibilité dans une même chaîne de grandes surfaces alimentaires. Elles sont identiques en terme de taille, d'environnement concurrentiel, elles ont le même type de clientèle, les mêmes produits. Leurs objectifs de flexibilité répondent donc aux mêmes nécessités.

### 2. A gestion différente, résultats différents

Dans le premier, la flexibilité est obtenue sur base d'une gestion des ressources humaines telle que décrite dans le témoignage publié page 34 : une majorité d'emplois à temps partiel (54%), des contrats hebdomadaires courts (20 à 25 heures/semaine), de nombreuses heures supplémentaires, des horaires imprévisibles, des heures travaillées et des primes pour heures supplémentaires ou horaires irréguliers non payées, l'absence de jour de repos fixe, aucune formation ni concertation sociale... L'idéal pour cet employeur serait de n'avoir que des temps partiels de 20 heures/semaine.

Dans le second supermarché, la même capacité de répondre aux aléas est atteinte mais selon des modalités totalement opposées à la première grande surface. L'idéal de cet employeur est tout autre. Il privilégie un personnel stable, impliqué dans son travail. Il sait que cela passe par des emplois à temps plein. Dans ce magasin, les temps partiels ne représentent que 11% des emplois, sont strictement volontaires et ils sont longs (contrats de 30h/sem.). Très peu d'heures complémentaires sont prestées, le recours aux contrats à durée déterminée est très faible et il ne fait jamais appel aux intérimaires. Les primes sont plus favorables que celles prévues par conven-

Voici le nouveau type de pointeuses, adaptées aux contrats courts et irréguliers. Elle compte en secondes.



B**∠**R

Baret, Jean Gadrey, Camel Gallouj, Flexibilté à court terme et flexibilité durable, Revue Personnel-ANDCP n° 391, juillet 1998).

(1) Christophe



# Dossier Femmes et exclusion

tion collective. Cet employeur utilise tous les fonds disponibles pour mener une réelle politique de formation continue et collabore étroitement avec les représentants des travailleurs au conseil d'entreprise. Dans ce cas-ci, la flexibilité est fonctionnelle. Polyvalence et mobilité sont demandées entre rayons, entre caisses et rayons. Le degré de satisfaction des employés est élevé, la rotation annuelle du personnel est incroyablement basse (2%).

Ce mode de gestion convient mieux au personnel que celui appliqué dans notre premier exemple. On pourrait dès lors se demander comment les employés de cette entreprise sont arrivés à arracher ces gains à l'employeur. Et on imagine que l'employeur de notre cas n°1 doit être peu envieux de son collègue. C'est ici que cette enquête tord le cou aux idées reçues. Le magasin n°2 est non seulement plus agréable pour ses employés, mais il est surtout plus rentable... Notre employeur n° 2 n'est pas un idéaliste qui s'est trompé de parcours. Il est juste plus intelligent que les autres.

Le second magasin (tout comme les deux autres de la même région qui ont adapté cette politique que nos amis néolibéraux qualifieraient de rigide) a une part de frais de personnel par rapport au chiffre d'affaire inférieure (5,75%) à la moyenne de la chaîne d'hypermarchés dont il fait partie (6,5%). A l'inverse, notre premier exemple, à la flexibilité galopante, a une moyenne de frais de personnel supérieure (8,5%) et son chiffre d'affaire décline lentement d'une année à l'autre. Le second voit au contraire ses ventes progresser et réalise une meilleure marge brute (15,21 contre 14%)

Moralité: la flexibilité à outrance est non seulement nuisible pour les salariés, le plus souvent des femmes, mais est contreproductif pour l'employeur. Amis employeurs, il est encore temps de changer votre fusil d'épaule...



### **Agenda**



16 septembre à 20h

### AG de la plate-forme contre le plan de chasse aux chômeurs

détails sur www.stopchasseauxchomeurs.be rue Philomène 41 à 1030 Bruxelles ; rens. tél. 02-218.09.90.

25 septembre de 10 à 13h

Ensemble contre l'extrême droite, pour la démocratie - grande réunion du tissu associatif Organisée par le CNAPD avec le soutien du Centre régional d'Intégration de Charleroi à la Maison pour Associations, 80, route de Mons à 6030 Marchienne-au-Pont. Réservation <cnapd.dg@skynet.be>; rens. tél. 02-640.52.62.

25 septembre à partir de 14 heures

### Manifestation en mémoire de Sémira Adamu

depuis la place de Londres, à 1050 Bruxelles (voir annonce page 25).

• 29 septembre à 20h

### Conseil d'animation du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

rue Philomène 41 à 1030 Bruxelles ; rens. tél. 02-218.09.90 (voir page 4).

2 octobre

### Journée européenne d'action contre la régression sociale

détails sur <www.stopchasseauxchomeurs.be> ; rens. tél. 02-218.09.90.

Du 6 au 16 octobre 2004

### 3ème Semaine nationale du commerce équitable

voir sur <www.commerce-equitable.be> ; rens. tél. 02-213.38.24 (voir page 11).

— 9 octobre, de 9h30 à 18h

### FMI, Banque mondiale : 60 ans, c'est l'âge de la retraite !

Journée internationale du CADTM - participation gratuite

Amphithéatres de l'Europe, Université de Liège, Sart Tilmant ; rens. tél. 04-226.62.85 (voir page 9).

Du 14 au 17 octobre

### Forum Social Européen à Londres

départs en bus le 14 octobre de Bruxelles, Liège et Anvers

prix voyage+inscription : 122 euros (107 euros pour étudiants et chômeurs)

Voir: <a href="http://www.wsf.be">http://www.wsf.be</a>

— 17 octobre

### Journée mondiale de lutte contre la pauvreté

23 octobre, de 9h à 17h

### Pas de justice sociale... sans justice fiscale!

Colloque organisé par le réseau "Action contre la spéculation financière" salle culturelle communale, place d'Agenais, 7180 Seneffe ; rens. tél. 02-227.66.86 (voir page 8).

• 18 novembre à 11h

Rassemblement devant le cabinet de la ministre de l'emploi, Freya Van den Bossche, à l'appel de la plate-forme contre le plan de chasse aux chômeurs.

rue Marie-Thérèse 1-3 à 1000 Bruxelles ; renseignements tél. 02-218.09.90



### Collectif Solidarité contre l'Exclusion

### Emploi et revenus pour tous asbl

### Nous avons besoin de vous!

Nous continuons nos chantiers, fidèles à notre préoccupation centrale : renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.

- actuellement, nous sommes engagés dans la plate-forme « **Stop à la chasse aux chômeurs** », pour laquelle nous assumons aussi le soutien logistique;
- nous poursuivons la publication du journal, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Cela implique évidemment un autre défi : faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publication, frais d'envoi.), et également à une partie de nos frais de personnel, car nous avons à présent deux travailleurs. Nous assumons seuls ces coûts (y compris les frais d'impression du journal, depuis 2003). Vous comprendrez donc l'importance de votre soutien financier pour la poursuite de notre travail.

### Vous pouvez nous aider :

- en mettant en route un ordre permanent mensuel (de 5 à 15 euros)
- en faisant connaître notre journal autour de vous et en versant votre abonnement à temps
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail (notamment pour la recherche de moyens de financement).

### Abonnements (ajouter en communication : ABO)

14 euros/an : travailleurs

7 euros/an : sans emploi et étudiants

30 euros/an : organisations

40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

### Cotisations de membre (ajouter en communication : COTIS)

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :

30 euros/an : travailleurs

15 euros/an : sans emploi et étudiants

60 euros/an : organisations

30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi)

### Numéro de compte (au nom du Collectif Solidarité contre l'exclusion)

068 - 2370559 -03 523 - 0800384 - 15 (Triodos)

### Pour nous contacter: (Yves Martens)

adresse: 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles

téléphone: 02 - 218.09.90 fax: 02 - 218.09.90 courriel: info@asbl-csce.be

site internet: http://www.enter.org/solidarity

Merci à tou(te)s pour votre soutien...

et bienvenue parmi nous à tous ceux (celles) qui veulent nous donner un coup de main!

